

Chapitre 5

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

5.1. Code de gouvernement d'entreprise 285

5.2. Composition du Conseil d'administration 285

5.3. Structure de gouvernance 292

5.4. Informations sur les mandataires sociaux 295

5.5. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration 318

5.6. Informations sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce 335

5.7. Contrôle des comptes 336

Le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, a été examiné et approuvé par le Conseil dans sa séance du 13 mars 2019.

La partie du rapport relative à la composition du Conseil d'administration, à la politique de diversité appliquée à ses membres, aux mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, au choix de la modalité d'exercice de la Direction générale, aux limitations que le Conseil d'administration a apportées aux pouvoirs du Président-Directeur général, au Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société, et aux conventions visées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce est incluse dans le présent chapitre 5.

Le chapitre 6 intègre la partie du rapport présentant les principes et les règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que les éléments des rémunérations dues ou versées au dirigeant mandataire social exécutif au cours de l'exercice 2018 et les principes et critères de rémunération pour l'exercice suivant, soumis respectivement aux votes contraignants *ex post* et *ex ante* de l'Assemblée générale annuelle, visés aux articles L. 225-37-2 et L. 225-37-3 du Code de commerce.

Les dispositions statutaires relatives aux modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales et les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique prévus par l'article L. 225-37-5 du Code de commerce sont présentées au chapitre 9, pages 417 et 419 respectivement. Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentations de capital est présenté au chapitre 7 page 362. Pour plus d'information sur les éléments composant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, il convient de se référer à la table de concordance figurant en page 443 du présent Document de Référence.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise a été préparé par le secrétariat du Conseil en lien avec la Direction générale et la Direction juridique du Groupe. Pour l'établissement de ce rapport, il a été tenu compte de la réglementation en vigueur, du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef révisé en juin 2018, des recommandations du guide d'application de ce Code mis à jour en décembre 2018, du rapport d'activité 2018 du Haut Comité de Gouvernement d'entreprise, des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et des recommandations des actionnaires, d'agences de conseil en vote et d'agences de notation extra-financière.

Le projet de rapport a été présenté pour avis au Comité gouvernance et RSE et au Comité des nominations et des rémunérations pour les sujets entrant dans leurs domaines de compétence respectifs, lors de leurs réunions préalables à l'examen et à l'approbation du rapport par le Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes exposent dans leur rapport sur les comptes annuels (cf. pages 147 à 150), que ce rapport comporte les informations requises au titre du rapport sur le gouvernement d'entreprise par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce, qu'ils attestent de l'exactitude et la sincérité des informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, et qu'ils n'ont pas d'observation à formuler sur les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

5.1. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le Conseil d'administration se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef (le "Code Afep-Medef"), en particulier, en vue de l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des mandataires sociaux (chapitres 5 et 6).

Le Code Afep-Medef révisé en juin 2018, est disponible sur le site de la Société (http://www.groupe-casino.fr), sur le site du Medef (www.medef.com) et sur le site de l'Afep (www.afep.com).

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil s'appuie sur les travaux du Comité gouvernance et RSE, dédié aux thématiques de gouvernance et de responsabilité sociétale d'entreprise dont il a élargi les attributions en matière de RSE à la fin de l'année 2017. Eu égard au souci de protection des intérêts minoritaires des différentes sociétés au sein du Groupe et de ses maisons-mères, il a par ailleurs mis en place depuis 2015 une procédure d'examen des conventions entre les parties liées au sein du Groupe pilotée par le Comité d'audit. Ces aménagements et les missions confiées dans ce cadre à ces Comités traduisent la détermination du Conseil d'administration et de la Direction générale de veiller à l'application des meilleures pratiques de gouvernance.

L'appréciation de la mise en œuvre des recommandations du Code Afep-Medef est présentée à la section 5.5.6.

5.2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1. Composition du Conseil d'administration au 13 mars 2019 *(date de l'arrêté des comptes 2018 et de l'adoption des projets de résolutions)*



(1) Supérieur au minimum du tiers prévu par le Code Afep-Medef. L'administrateur représentant les salariés n'est pas pris en compte pour calculer le taux d'indépendance conformément au Code Afep-Medef.

(2) Hors prise en compte de l'administrateur représentant les salariés conformément à la loi.

Au 13 mars 2019, le Conseil d'administration est composé de treize administrateurs. Il comprend douze administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et un administrateur représentant les salariés (désigné par l'organisation syndicale la plus représentative) en application des dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont unifiées et assurées par Monsieur Jean-Charles Naouri, seul mandataire social dirigeant exécutif.

La durée du mandat des administrateurs est de trois années et le Conseil d'administration est renouvelé en partie chaque année. Les statuts prévoient la limite d'âge légale selon laquelle le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut pas être supérieur au tiers des administrateurs en fonctions.

Le tableau ci-après présente de façon synthétique la composition du Conseil au 13 mars 2019 :

	Âge / Genre	Nationalité	Nombre d'actions	Nb de mandats dans des sociétés cotées [2]	Indépendance	Date 1er mandat	Échéance du mandat en cours	Ancienneté au Conseil (ans)	Participation aux Comités		
									Audit	Gouvernance et RSE	CNR
Dirigeant mandataire social											
Jean-Charles Naouri [1] *Président-Directeur général*	70 / H		376 [3]	-		2003	2019	16			
Administrateurs											
Nathalie Andrieux	53 / F		375	1	☑	2015	2021	4		M	P
Diane Coliche [1] *Représentante de la société Matignon Diderot, administrateur*	41 / F		42 185	-		2016	2019	3			
Jacques Dumas [1] Représentant de la société *Euris, administrateur*	66 / H		61 368	-		2015	2020	4			
Christiane Féral-Schuhl	61 / F		674	-	☑	2017	2020	2		M	
Laure Hauseux	56 / F		700	-	☑	2018	2021	1	M		
Sylvia Jay	72 / F		400	1	☑	2012	2021	7			M
Didier Lévèque [1] Représentant de la société *Finatis, administrateur*	57 / H		275	-		2008	2019	11			
Catherine Lucet Administratrice référente	60 / F		445	-	☑	2011	2021	8	M	P	
David de Rothschild	76 / H		400	-		2003	2020	16			M
Frédéric Saint-Geours	68 / H		350	-		2006	2020	13	P	M	
Michel Savart [1] *Représentant de la société Foncière Euris, administrateur*	56 / H		22 158	-		2011	2020	8			
Administrateur représentant les salariés											
Gilbert Delahaye *Administrateur représentant les salariés*	63 / H		2 144	-	N/A	2017	2020	2			M

(1) Représentant de l'actionnaire de contrôle.
(2) Hors du groupe Casino/Euris (Sociétés Euris et ses filiales, et Casino, Guichard-Perrachon et ses filiales).
(3) Le Président-Directeur général détient par ailleurs le contrôle majoritaire de la Société par l'intermédiaire de la société Euris. (cf. Chapitre 7 section Actionnaire de contrôle).
P : Président.
M : Membre.

M. Henri Giscard d'Estaing, M. Gilles Pinoncély et M. Gérald de Roquemaurel assistent aux réunions du Conseil d'administration en leur qualité de censeurs nommés pour une durée de 3 ans (cf. section 5.2.6 Censeurs ci-après).

Chaque administrateur désigné par l'Assemblée générale doit être propriétaire, selon le règlement intérieur, d'un nombre d'actions, inscrites en nominatif, équivalent au moins à une année de jetons de présence. Cette exigence n'est pas applicable à l'administrateur représentant les salariés conformément à la loi.

5.2.2. Politique de diversité au sein du Conseil

Le Conseil d'administration veille à appliquer les principes du Code Afep-Medef concernant sa composition. Avec l'appui de son Comité gouvernance et RSE et de son Comité des nominations et des rémunérations, il évalue périodiquement sa taille, sa structure et sa composition de même que celles de ses Comités. Les nouvelles candidatures comme les propositions de renouvellement soumises à l'Assemblée des actionnaires prennent en compte les conclusions ressortant de l'évaluation du fonctionnement du Conseil et font l'objet de recommandations du Comité des nominations et des rémunérations. La représentation des salariés au sein du Conseil est également organisée conformément aux dispositions légales et des statuts de la Société depuis juin 2017.

La taille du Conseil est jugée appropriée. Le Conseil poursuit les objectifs de maintenir la diversité et la complémentarité des compétences techniques et des expériences, la représentation équilibrée des femmes et des hommes et une proportion d'administrateurs indépendants supérieure au seuil du tiers préconisé par le Code Afep-Medef pour les sociétés ayant un actionnaire de contrôle ce qui est le cas de la Société. L'accroissement de la représentation de personnalités internationales et de professionnels de la distribution est également recherché.

Les renouvellements et nominations d'administrateurs sont proposés afin de maintenir ou d'atteindre ces équilibres et disposer d'un ensemble de compétences en adéquation avec les activités du Groupe et sa stratégie de développement (commerce alimentaire en France et en Amérique latine, e-commerce alimentaire et non alimentaire et services associés, immobilier commercial, démarche de progrès RSE, stratégie multicanale et innovation digitale) et les missions techniques dévolues aux Comités du Conseil. Il est également tenu compte de leur volonté d'être associés au développement du Groupe, de leur adhésion aux valeurs éthiques et engagements de responsabilité sociétale du Groupe, et de leur disponibilité compte tenu de la fréquence des réunions du Conseil et des Comités.

Aucun objectif n'est fixé en termes d'âge au-delà du respect de la limite d'âge légal, le Conseil privilégiant la richesse et la complémentarité en termes d'expertise et d'expérience de ses membres.

Les renouvellements et nominations proposés aux Assemblées générales, ainsi que les évolutions dans la composition des Comités s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre de cette politique (cf. paragraphes 5.2.3 et 5.2.4 ci-après).

Les nouvelles candidatures sont proposées par des cabinets spécialisés externes sur la base des critères, profils et expertises ainsi exprimés par le Conseil et ses Comités et examinées par le Comité des nominations et des rémunérations. L'Administrateur référent et le Président-Directeur général sont également associés à la procédure de sélection.

La diversité de compétences en résultant au sein du Conseil est présentée au paragraphe 5.2.7 ci-après.

5.2.3. Évolution de la composition du Conseil en 2018

Assemblée générale du 15 mai 2018	Fin de mandat	Renouvellements	Nominations
	Nathalie Andrieux [1] Sylvia Jay [1] Catherine Lucet [1] Société Finatis (Didier Lévêque) Gérald de Roquemaurel [2]	Nathalie Andrieux [1] Sylvia Jay [1] Catherine Lucet [1] Société Finatis (Didier Lévêque)	Laure Hauseux [1] Gérald de Roquemaurel (censeur)

(1) Membres indépendants.

(2) Perte d'indépendance à la date de l'Assemblée du 15 mai 2018. Démission avec effet à la date de l'Assemblée du 15 mai 2018 afin de maintenir la taille du Conseil et préserver les équilibres relatifs à la représentation des administrateurs indépendants.

NOMINATION D'UNE NOUVELLE ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2018 a approuvé l'ensemble des propositions de renouvellement et de nomination d'administrateurs qui lui étaient soumises, dont la nomination d'une nouvelle administratrice indépendante, Madame Laure Hauseux qui apporte au Conseil son expertise financière et son expérience du secteur de la distribution. Elle a rejoint le groupe PPR en 1997 et y a exercé successivement les fonctions de Directrice du contrôle de gestion Groupe, Directrice de magasins au sein de la Fnac, Directrice financière du Printemps puis Directrice générale adjointe de Conforama Italie. Elle a été Directrice générale de Virgin Stores de 2010 à 2013, avant de prendre la direction en 2014 de GAC Groupe, société internationale d'audit et de conseil jusqu'en 2017.

La procédure de sélection de candidats a été menée par le Comité des nominations et des rémunérations avec l'aide d'un cabinet externe sur la base des critères de recherche correspondant aux recommandations antérieurement formulées par le Comité gouvernance et RSE et le Conseil d'administration :

- une exposition au secteur de la grande consommation ;
- une expertise financière, lui permettant d'intégrer le Comité d'audit à l'issue de l'Assemblée générale ;
- une connaissance des marchés français, européen et si possible LATAM.

Le Conseil s'est ainsi assuré du maintien en son sein d'une complémentarité d'expériences et de compétences adaptées au regard des activités de la Société et missions des Comités. Il s'est également assuré que Madame Laure Hauseux remplissait l'ensemble des critères d'indépendance du Code Afep-Medef, de l'absence de conflit d'intérêts et qu'elle disposerait du temps nécessaire pour remplir ses missions.

DIVERSITÉ ET INDÉPENDANCE DU CONSEIL

Au cours de l'exercice précédent, la nomination de Madame Christiane Féral-Schuhl, de nationalité franco-canadienne, avocate et ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, disposant d'une grande expertise en droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication et en droit de la propriété intellectuelle, correspondait à l'objectif de diversité d'adjoindre au sein du Conseil une compétence juridique spécialisée adaptée aux activités du Groupe et à sa démarche de progrès engagée dans le domaine de la RSE.

À l'issue de l'Assemblée générale 2018, la représentation des femmes a ainsi été portée à 50 % (6/12 hors prise en compte de l'administrateur représentant les salariés conformément à la loi) contre 42 % précédemment, au-delà du seuil minimum de 40 % fixé par le Code Afep-Medef et par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011. Le taux d'indépendance s'est établi à 42 % (hors prise en compte de l'administrateur représentant les salariés conformément au Code Afep-Medef), soit une proportion d'administrateurs indépendants supérieure au seuil du tiers préconisé par le Code Afep-Medef. Le Conseil comprend une administratrice de nationalité étrangère et une administratrice ayant une double nationalité.

Il dispose d'un ensemble de compétences en adéquation avec les activités du Groupe et sa stratégie de développement et les missions techniques dévolues aux Comités du Conseil. Les analyses de l'indépendance des membres et de la diversité des compétences représentées au sein du Conseil sont présentées aux paragraphes 5.2.5 et 5.2.7 ci-après.

DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT ET ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL EN 2018

À l'issue de l'Assemblée du 15 mai 2018, compte tenu de la perte d'indépendance de M. Frédéric Saint-Geours en stricte application du critère d'ancienneté de 12 ans du Code Afep-Medef, le Conseil d'administration a souhaité que Madame Catherine Lucet administratrice indépendante en charge de la présidence du Comité d'audit depuis 2015, lui succède en qualité d'Administratrice référente et de Présidente du Comité gouvernance et RSE (cf. section 5.3.1 Unicité des fonctions de direction – Missions confiées à l'Administratrice référente ci-après).

La composition des Comités a été plus amplement modifiée en tenant compte des expériences et compétences nécessaires aux travaux des Comités et des règles relatives à la représentation des administrateurs indépendants recommandées par le Code Afep-Medef et appliquées par la Société :

	Comité d'audit	Comité gouvernance et RSE	Comité des nominations et des rémunérations
Avant l'Assemblée générale du 15 mai 2018	Catherine Lucet (1) *(Présidente)* Frédéric Saint-Geours (1) Gérald de Roquemaurel (1)	Frédéric Saint-Geours (1) *(Président et Administrateur référent)* Sylvia Jay (1) David de Rothschild	Gérald de Roquemaurel (1) *(Président)* Nathalie Andrieux (1) Gilbert Delahaye (2) Jacques Dumas
À l'issue de l'Assemblée générale du 15 mai 2018	Frédéric Saint-Geours *(Président)* Laure Hauseux (1) Catherine Lucet (1)	Catherine Lucet (1) *(Présidente et Administratrice référente)* Nathalie Andrieux (1) Christiane Féral-Schuhl (1) Frédéric Saint-Geours	Nathalie Andrieux (1) *(Présidente)* Gilbert Delahaye (2) Sylvia Jay (1) David de Rothschild

(1) Membres indépendants.
(2) Administrateur représentant les salariés.

La présidence du Comité d'audit a été confiée à Monsieur Frédéric Saint-Geours pour une période transitoire.

5.2.4. Composition du Conseil soumise à l'Assemblée générale du 7 mai 2019

Assemblée générale du 7 mai 2019	Fin de mandat	Renouvellements	Nomination
	Jean-Charles Naouri Société Finatis (Didier Lévêque) Société Matignon Diderot (Diane Coliche) Gilles Pinoncély (censeur)	Jean-Charles Naouri Société Finatis (Didier Lévêque) Société Matignon Diderot (Diane Coliche) Gilles Pinoncély (censeur)	-

Les mandats de Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général, de la société Finatis, administrateur représentant l'actionnaire de contrôle, actuellement représentée par M. Didier Lévêque et de la société Matignon Diderot, administrateur représentant l'actionnaire de contrôle, actuellement représentée par Mme Diane Coliche, viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle du 7 mai 2019 et leurs renouvellements sont proposés. Il est rappelé que le mandat de la société Finatis avait été renouvelé l'an dernier pour une durée limitée à un an afin de permettre un renouvellement plus régulier des administrateurs tel que prévu par l'article 16-I des statuts.

Les biographies des administrateurs figurent en pages 295 et suivantes.

M. Jean-Charles Naouri, actionnaire de contrôle du Groupe et seul dirigeant mandataire social de la Société, assure les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général depuis l'unification de ces fonctions par le Conseil d'administration du 21 mars 2005 (cf. section 5.3.1 Unicité des fonctions de direction ci-après).

Dans ces conditions, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de ces propositions, à l'issue de l'Assemblée, la composition du Conseil resterait ainsi inchangée.

Il est également proposé à l'Assemblée de renouveler le mandat de censeur de M. Gilles Pinoncély, membre de la famille Guichard, afin que le Conseil continue de bénéficier de son expertise et de sa parfaite connaissance du Groupe, de ses opérations et du secteur de la distribution. Compte tenu de la limite d'âge, le mandat de M. Pinoncély viendrait à expiration de façon anticipée à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. Le Conseil comprendrait ainsi deux censeurs, le mandat de censeur de M. Henri Giscard d'Estaing n'étant pas proposé au renouvellement (cf. section 5.2.6. Censeurs ci-après).

5.2.5. Les administrateurs indépendants

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, lors de l'examen annuel de sa composition, le Conseil d'administration réuni le 13 mars 2019 a analysé la représentation des administrateurs indépendants sur la base des propositions du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil s'est référé à la définition donnée par le Code Afep-Medef et a considéré qu'un administrateur indépendant est un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

La situation d'indépendance de chaque administrateur dans la composition du Conseil qui résultera de l'Assemblée générale du 7 mai 2019 (si toutes les propositions de renouvellement sont approuvées), a été examinée au regard de l'ensemble des critères d'appréciation retenus par le Code Afep-Medef :

- critère 1 : ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, ni salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide, ou de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- critère 2 : ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- critère 3 : ne pas être (ou ne pas être lié directement ou indirectement à un) client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- critère 4 : ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- critère 5 : ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- critère 6 : ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans (la perte de la qualité d'indépendant intervient à la date des douze ans) ;
- critère 7 : ne pas être un dirigeant mandataire social non exécutif percevant une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe ;
- critère 8 : ne pas être, contrôler ou représenter un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % du capital ou des droits de vote au sein des assemblées de la Société.

Le Conseil a examiné comme chaque année avec attention le critère des liens d'affaires significatifs (critère 3). Lorsque des courants d'affaires ou des relations ont été identifiés entre la Société ou le Groupe et les sociétés dans lesquelles les administrateurs qualifiés d'indépendants exercent des fonctions ou des mandats, des éléments qualitatifs et/ou quantitatifs, parmi lesquels leur montant non significatif apprécié du point de vue de chacune des parties, le fait que l'administrateur concerné n'exerce pas de fonction exécutive au sein de la société ou du groupe concerné ou ne soit pas partie prenante dans la gestion de la relation, ou encore l'antériorité de la relation par rapport à la nomination, sont généralement pris en considération par le Conseil pour confirmer l'indépendance des administrateurs concernés.

Le Conseil d'administration a confirmé son analyse de l'indépendance de Mesdames Nathalie Andrieux, Christiane Féral-Schuhl, Sylvia Jay, Laure Hauseux lesquelles n'entretiennent directement ou indirectement aucune relation d'affaires avec la Société ou son Groupe qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, ainsi que celle de Madame Catherine Lucet.

Il est rappelé que la mission confiée au cours de l'exercice 2017 à Madame Nathalie Andrieux pour laquelle le Conseil avait autorisé le versement d'une rémunération soumise à la procédure des conventions réglementées, présentait un caractère ponctuel et exceptionnel.

Concernant Madame Catherine Lucet, le Conseil a confirmé son analyse que les relations commerciales entretenues entre le groupe Editis/Nathan, dont elle est dirigeante, et le groupe Casino en France n'étaient pas de nature à compromettre l'exercice de son indépendance de jugement au sein du Conseil ni susceptible de faire naître des conflits d'intérêts. Ces relations commerciales préexistaient longtemps avant sa nomination au sein du Conseil de Casino ; elles sont réalisées à des conditions normales et usuelles et n'ont jamais fait l'objet de signalement de conflit d'intérêts de quiconque. Au sein du groupe Casino, plus de 30 000 fournisseurs sont référencés et par ailleurs, ce type d'achats est géré de façon autonome par la filiale dédiée Achats Marchandises Casino (AMC) ou par les filiales opérationnelles. Le Conseil d'administration, après examen des volumes d'achats et de ventes, couverts par le secret d'affaires, respectivement réalisés par chacune des parties par rapport au total de leurs achats et ventes, tel qu'étudié par le Comité des nominations et des rémunérations, a par ailleurs constaté le caractère non significatif du flux commercial pour chacune des parties.

Madame Catherine Lucet a également confirmé l'absence de conflit d'intérêts et que, le cas échéant, elle s'abstiendrait de prendre part à tout débat ou toute décision du Conseil qui impliquerait l'une de ces sociétés conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil.

Comme les années précédentes, Monsieur David de Rothschild n'est pas considéré comme indépendant car entretenant des relations d'affaires considérées significatives avec le Groupe et/ou ses dirigeants. Sur la base du critère d'ancienneté du Code Afep-Medef, Monsieur Frédéric Saint-Geours a perdu sa qualité d'administrateur indépendant lors de l'Assemblée 2018 ayant alors atteint une durée de mandat de douze ans.

Les administrateurs représentants de l'actionnaire de contrôle restent au nombre de cinq : Messieurs Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général, Jacques Dumas, Didier Lévêque, Michel Savart et Madame Diane Coliche ; ils ne disposent pas ainsi de la majorité des voix au sein du Conseil d'administration. Le tableau suivant présente l'analyse par le Conseil d'administration de la situation d'indépendance de chacun des administrateurs dans la composition du Conseil qui résultera de l'Assemblée générale du 7 mai 2019 :

Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7	Critère 8	Qualification Retenue
Nathalie Andrieux	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	Indépendante
Christiane Féral-Schuhl	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	Indépendante
Laure Hauseux	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	Indépendante
Sylvia Jay	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	Indépendante
Catherine Lucet	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	Indépendante
Frédéric Saint-Geours	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	Non Indépendant
David de Rothschild	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	Non Indépendant
Jean-Charles Naouri (1)	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	Non Indépendant
Diane Coliche, représentante de la société Matignon Diderot (1)	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	Non Indépendante
Jacques Dumas, représentant de la société Euris	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	Non Indépendant
Didier Lévêque, représentant de la société Finatis (1)	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	Non Indépendant
Michel Savart, représentant de la société Foncière Euris	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	Non Indépendant
Gilbert Delahaye, administrateur représentant les salariés (2)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

(1) Administrateur dont le renouvellement du mandat est proposé à l'Assemblée générale convoquée le 7 mai 2019.
(2) Conformément au Code Afep-Medef, l'administrateur représentant les salariés n'est pas comptabilisé pour le calcul du taux d'indépendance.

À l'issue de l'Assemblée générale du 7 mai 2019, appelée à délibérer sur les renouvellements proposés, le Conseil d'administration resterait ainsi composé de cinq administrateurs indépendants sur douze (42 %) au-delà de la proportion du tiers préconisée par le Code Afep-Medef pour les sociétés contrôlées.

5.2.6. Censeurs

Les censeurs, nommés pour une durée de trois ans, assistent aux réunions du Conseil d'administration sans voix délibérative. Ils émettent tout avis ou observation qu'ils jugent opportun. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de censeur est fixé à quatre-vingts ans.

Monsieur Gérald de Roquemaurel a été désigné en qualité de Censeur par l'Assemblée générale du 15 mai 2018 après avoir exercé les fonctions d'administrateur de la Société durant 12 années.

Monsieur Henri Giscard d'Estaing et Monsieur Gilles Pinoncély ont été désignés en qualité de censeurs par l'Assemblée générale du 13 mai 2016 après avoir exercé les fonctions d'administrateur de la Société durant 12 et 13 années respectivement. Seul le mandat de Monsieur Gilles Pinoncély sera proposé au renouvellement lors de l'Assemblée générale du 7 mai 2019. Compte tenu de la limite d'âge statutaire, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

La présence des censeurs au Conseil d'administration permet d'enrichir les débats et les réflexions des administrateurs compte tenu de leurs expertises et de leur parfaite connaissance du Groupe, de ses opérations et du secteur de la distribution. À la demande du Comité d'audit, Monsieur Gilles Pinoncély est invité à assister aux réunions du Comité auquel il fait part de ses avis ou observations compte tenu de sa grande expertise des opérations.

5.2.7. Diversité de compétences au sein du Conseil

La diversité des compétences au sein du Conseil est la suivante :

	Commerce Distribution	Digital Technologie Médias	Finance	Immobilier Gestion d'actifs	Industrie Transport Tourisme	Juridique	RSE	Expérience internat.	Expérience de Direction générale
Nathalie Andrieux (1)	*	*	*					*	*
Diane Coliche	*		*					*	
Gilbert Delahaye (2)			*				*		
Jacques Dumas	*		*	*		*			*
Christiane Feral-Schuhl (1)		*				*	*	*	
Laure Hauseux (1)	*		*		*			*	*
Sylvia Jay (1)	*		*					*	*
Didier Lévêque			*	*					*
Catherine Lucet (1)	*	*	*					*	*
David de Rothschild			*					*	*
Michel Savart			*	*				*	*
Frédéric Saint-Geours	*		*		*			*	*
Henri Giscard d'Estaing (3)	*		*		*			*	*
Gilles Pinoncély (3)	*								*
Gérald de Roquemaurel (3)		*	*					*	*

(1) Administratrices indépendantes.
(2) Administrateur représentant les salariés.
(3) Censeurs.

Les mandats, fonctions et expertises des membres sont présentés de façon détaillée à la section 5.5 Informations sur les mandataires sociaux ci-après.

5.3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

5.3.1. Unicité des fonctions de direction

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général qui ont été unifiées par le Conseil d'administration du 21 mars 2005 sont assurées depuis cette date par Monsieur Jean-Charles Naouri, actionnaire de contrôle du Groupe et seul dirigeant mandataire social exécutif de la Société.

Suite au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2016, le Conseil d'administration a décidé le maintien de l'unicité des fonctions, jugé adapté au contexte d'une société avec un actionnaire de contrôle, et de reconduire Monsieur Jean-Charles Naouri dans ses fonctions de Président-Directeur général.

Dans le cadre du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri qui sera soumis à l'Assemblée générale du 7 mai 2019, sous réserve du vote favorable de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration qui se réunira à l'issue de celle-ci sera appelé à se prononcer sur la proposition de maintien de l'unicité des fonctions et à reconduire M. Jean-Charles Naouri dans ses fonctions de Président-Directeur général sur les recommandations unanimes du Comité gouvernance et RSE et du Comité des nominations et des rémunérations et l'avis unanime des administrateurs indépendants.

Le Conseil considère que les enjeux stratégiques et financiers auxquels le Groupe doit faire face, nécessitent la poursuite d'une direction unifiée qui permet, dans un environnement en constante évolution et particulièrement concurrentiel, de renforcer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle, et ainsi de favoriser et de rendre plus efficaces les processus de décisions.

UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE

Conformément aux souhaits du Président-Directeur général, les pouvoirs de la Direction générale sont limités et un administrateur référent indépendant est chargé en particulier de veiller à la bonne gouvernance dans l'exercice respectif des fonctions unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. La fonction d'administrateur référent a ainsi été créée à compter du 11 mai 2012 et confiée depuis cette date à un administrateur indépendant (cf. sections 5.3.3. et 5.5.3. ci-après).

En complément, un ensemble de bonnes pratiques, inscrites dans le règlement intérieur du Conseil, favorisent le maintien d'une gouvernance équilibrée. Elles sont essentiellement les suivantes :

- l'existence de Comités spécialisés préparant les travaux du Conseil et dont la Présidence doit être confiée à un administrateur indépendant : le Comité d'audit, le Comité des nominations et des rémunérations, et le Comité gouvernance et RSE dont les attributions en matière de RSE ont été élargies fin 2017 ;
- le respect des proportions d'administrateurs indépendants préconisées par le Code Afep-Medef, tant au niveau du Conseil d'administration que des Comités ;
- le suivi des opérations significatives ou stratégiques, ou l'étude de questions spécifiques, confiés au Comité d'audit ou à des Comités *ad hoc* composés d'administrateurs indépendants qui ont recours à des avis d'experts ;
- la tenue d'une réunion annuelle au moins des administrateurs indépendants permettant de débattre sur tout sujet ; ces réunions pilotées par l'administrateur référent sont notamment l'occasion de faire un point annuel sur le fonctionnement du Conseil et le suivi de la mise en œuvre des suggestions en découlant ;
- l'exercice par l'Administrateur référent indépendant de sa mission dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits d'intérêts et son rôle auprès des administrateurs indépendants ;
- la gestion stricte des conflits d'intérêts, la faculté donnée au Comité gouvernance et RSE de se saisir de toute question exceptionnelle qui ferait naître un conflit d'intérêt ainsi que la procédure d'examen des conventions entre parties liées confiée depuis 2015 au Comité d'audit en complément de l'examen des conventions réglementées et les expertises auxquelles le Comité a recours dans ce cadre (cf. section 5.5.5. Déontologie – Conflits d'intérêts – Protection des intérêts minoritaires ci-après) ;
- l'examen régulier des règlements intérieurs du Conseil et des Comités, et l'adaptation si nécessaire de leurs dispositions.

5.3.2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général – Pouvoirs du Conseil d'administration

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance, le Président a souhaité que soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Les seuils des limitations ont été fixés afin de réserver au Conseil d'administration, conformément à la loi et aux principes de gouvernement d'entreprise, les opérations les plus significatives.

Ainsi le Directeur général ne peut effectuer sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à 500 millions d'euros et notamment :
  - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
  - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
  - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
  - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
  - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
  - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
  - toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
  - toute cession d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
  - toute cession totale ou partielle de participations,
  - toute constitution de sûretés.

Toutefois, à titre dérogatoire, le Directeur général peut, en cas de situation exceptionnelle et après avis du Comité d'audit, réaliser toute opération d'un montant maximum pouvant représenter 15 % des capitaux propres consolidés, appréciés à la clôture du dernier exercice. Le Directeur général rend compte au plus proche Conseil d'administration des opérations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette dérogation.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, à l'exception des opérations internes au Groupe.

Par ailleurs, le Directeur général dispose d'autorisations annuelles spécifiques en matière de cautions, avals et garanties et opérations de financement, qui font l'objet d'un renouvellement sur la recommandation du Comité gouvernance et RSE intervenu en décembre 2017 pour l'année 2018.

Ainsi le Directeur général est autorisé à donner des cautions, avals ou garanties, au nom de la Société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel de 1,5 milliard d'euros et d'un montant par engagement de 500 millions d'euros.

Le Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des emprunts, des lignes de crédit confirmées ainsi que tous contrats de financement, syndiqués ou non, dans la double limite d'un montant annuel de 3,5 milliards d'euros et d'un montant par opération de 500 millions d'euros.

Par ailleurs, compte tenu de la saisonnalité de l'activité, le Président-Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des avances de trésorerie pour un encours maximal de 1 milliard d'euros.

Le Directeur général est également autorisé à émettre des obligations ou tous autres titres de créance (hors billets de trésorerie), pour un montant total maximal de 3,5 milliards d'euros, y compris le programme EMTN et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités et à mettre en œuvre toutes les opérations de marché y afférentes. Il est par ailleurs autorisé à émettre des billets de trésorerie pour un encours maximal de 2 milliards d'euros.

Il est également autorisé à procéder à des rachats d'obligations émises pour un montant annuel en nominal de 1 milliard d'euros et à en fixer les conditions et modalités.

Indépendamment de ces autorisations annuelles spécifiques, le Directeur général est autorisé à garantir au nom de la Société tous les engagements pris par la société Casino Finance pour le compte de tiers au titre :

- de la mise en œuvre d'émission d'obligations, y compris dans le cadre du programme EMTN de la société Casino Finance, et/ou de billets de trésorerie et/ou de titres de créance, ainsi que de la conclusion de tous emprunts, lignes de crédits confirmées, contrats de financement et avances de trésorerie dans la limite des mêmes plafonds spécifiques par opération ou par an que ceux fixés ci-dessus pour les autorisations annuelles sur les mêmes objets ;
- des opérations de change, instruments dérivés rattachés aux contrats-cadres ISDA ou aux conventions FBF conclus par Casino Finance, dans la limite d'un plafond de 100 millions d'euros par banque et dans la limite d'un montant global de 1,2 milliard d'euros.

5.3.3. Missions confiées à l'Administratrice référente

Aux termes de l'article 13 du règlement intérieur du Conseil, l'Administrateur référent est désigné, sur proposition du Président-Directeur général et après avis du Comité des nominations et rémunérations, parmi les membres indépendants du Comité gouvernance et RSE. L'Administrateur référent, garant du respect des équilibres de gouvernance, veille à ce que l'exercice des fonctions unifiées n'altère pas le bon fonctionnement du Conseil d'administration, par exemple en matière d'information des administrateurs, d'ordre du jour, et d'organisation des délibérations. Il ou elle joue un rôle essentiel dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

Depuis le 15 mai 2018, Madame Catherine Lucet, assume cette fonction, succédant à Monsieur Frédéric Saint-Geours suite à la perte d'indépendance de celui-ci (stricte application du critère d'ancienneté des 12 ans du Code Afep-Medef).

L'administratrice référente assure également la Présidence du Comité gouvernance et RSE en charge du suivi et de la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance et peut saisir le Comité de toute question soulevée dans le cadre de l'exercice de ses missions. Elle peut assister aux réunions des Comités dont elle n'est pas membre et a accès à l'ensemble de leurs travaux et aux informations qui sont mises à leur disposition.

Elle préside les réunions des administrateurs indépendants qui permettent de débattre sur tout sujet de leur choix et d'évaluer annuellement le fonctionnement du Conseil.

Elle est par ailleurs membre du Comité d'audit dont elle a assuré la présidence du 7 juillet 2015 au 15 mai 2018, et auquel est également confié l'examen ou le suivi des opérations significatives ou stratégiques, ou l'étude de questions spécifiques, de même que depuis 2015 l'examen des conventions entre parties liées (cf. section 5.5.5 Déontologie – Conflits d'intérêts – Protection des intérêts minoritaires).

Le bilan d'activité des deux administrateurs référents qui se sont succédés en 2018 est présenté en page 329 (cf. section 5.5.3 ci-après)

5.3.4. Le Comité exécutif

Sous l'autorité du Président-Directeur général, le Comité exécutif assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration et le Directeur général. Organe de réflexion stratégique, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux, il s'assure de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des filiales et des pôles opérationnels et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en œuvre. Le Comité se réunit tous les mois.

Le Comité exécutif, composé de douze membres, regroupe aux côtés du Président-Directeur général, les dirigeants des principales filiales du Groupe ainsi que les directeurs fonctionnels :

- Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Stéphane Brunel, Directeur exécutif en charge de la performance et du plan
- Hervé Daudin, Directeur des activités marchandises, Président d'achats marchandises Casino ;
- Peter Paul Estermann, Directeur général de GPA (Brésil) ;
- Franck-Philippe Georgin, Secrétaire général, Secrétaire du Comité exécutif ;
- Carlos Mario Giraldo Moreno, Président de Grupo Éxito (Colombie) ;
- Julien Lagubeau, Directeur général adjoint en charge des opérations ;
- David Lubek, Directeur financier ;
- Jean-Paul Mochet, Directeur général de Franprix ;
- Tina Schuler, Directrice générale de Leader Price, de Casino Supermarchés, de Géant Casino et de Casino Proximité ;
- Régis Schultz, Président de Monoprix ;
- Arnaud Strasser, Directeur du développement et des participations ; Vice-Président de GPA.

REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COMITÉS DE DIRECTION ET MIXITÉ DANS LES POSTES À PLUS FORTE RESPONSABILITÉ

Les politiques de développement des ressources humaines (recrutement, formation, accompagnement, *mentoring*, gestion des carrières, mobilités transverses) poursuivies par le Groupe depuis plusieurs années visent à faire émerger et développer sans discrimination une diversité de potentiels, notamment féminins, pour alimenter les plans de succession des instances dirigeantes.

L'ensemble des actions déployées annuellement visent en particulier à permettre dans le temps une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des comités de direction des entités opérationnelles *(Business Units)* et du Comité exécutif du Groupe.

La direction générale dispose d'un outil de pilotage des principaux indicateurs relatifs à la présence des femmes dans les *Business Units* lesquels ont pour objet de veiller à la mixité et à l'équité dans l'évolution professionnelle et sont consolidés aux 30 juin et 31 décembre de chaque année. Ces indicateurs mesurent en particulier l'évolution du % femmes au sein du top management (correspondant aux 2 niveaux de classification les plus élevés qui constituent des cadres supérieurs et dirigeants) et parmi les membres des Comités de direction en France.

Au 31 décembre 2018, la représentation des femmes s'élève à 27 % au sein du top management et à 31 % pour les 12 comités de direction des Business Units France et des fonctions "Amont" (marchandises et flux). Le Comité exécutif du Groupe compte à ce jour une seule femme sur treize membres (soit 8 %) dont le périmètre de responsabilité opérationnelle (cinq Business Units France) est très important.

Ces indicateurs permettent d'apprécier les résultats en matière de mixité sur les 10 % de postes à plus forte responsabilité en France au 31 décembre 2018.

5.4. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

M. JEAN-CHARLES NAOURI

Président-Directeur général
(mandat soumis à renouvellement)

Date de naissance

8 mars 1949
Nationalité française

Adresse professionnelle

1, cours Antoine Guichard – 42000 Saint-Étienne
Nombre de titres Casino détenus : 376

Expertise et expérience

Ancien élève de l'École normale supérieure (sciences), de l'Université de Harvard et de l'École nationale d'administration, M. Jean-Charles Naouri, Inspecteur général des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé Directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale en 1982, puis du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris, laquelle devient l'actionnaire de contrôle de Rallye à partir de 1991 puis de Casino en 1998. M. Jean-Charles Naouri exerce les fonctions de Président-Directeur général de Casino depuis mars 2005.

Fonctions principales

Président-Directeur général de Casino, Guichard-Perrachon (société cotée)
Président de la société Euris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO du 7 mai 2019
Président du Conseil d'administration	4 septembre 2003	AGO du 7 mai 2019
Directeur général	21 mars 2005	AGO du 7 mai 2019

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Au sein du Groupe Casino/Euris	Hors du Groupe Casino/Euris
▪ Président du Conseil d'administration et Administrateur de la société Rallye (société cotée) ; ▪ *Chairman and Member of the Board of Directors* de la société Companhia Brasileira de Distribuição (société cotée – Brésil) ; ▪ Vice-Président et Administrateur de la Fondation d'Entreprise Casino ; ▪ Président de la Fondation Euris.	▪ Administrateur et Membre du Comité de sélection, des nominations et des rémunérations de la société Fimalac ; ▪ Président d'honneur et administrateur de l'Institut de l'École normale supérieure.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président-Directeur général et Administrateur de la société Casino Finance ;
- *Chairman and Director of the Board of Directors* de la société Cnova N.V. (société cotée – Pays-Bas) ;
- *Chairman and Director of the Board of Directors* de la société Wilkes Participações (Brésil) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Monoprix SA ;
- Président de l'association "Promotion des talents".

MME NATHALIE ANDRIEUX

Administratrice indépendante

Date de naissance

27 juillet 1965

Nationalité française

Adresse professionnelle

171, rue de l'Université – 75007 Paris

Nombre de titres Casino détenus : 375

Expertise et expérience

Mme Nathalie Andrieux est diplômée de l'École supérieure d'informatique (Sup'Info) et de l'ESCP Europe. Elle rejoint le groupe La Poste en 1997, elle est nommée Directrice générale de Média Poste en 2004 et Présidente en 2009, puis elle devient Présidente de la Poste Numérique en 2012 jusqu'au mois de mars 2015. Elle avait auparavant exercé différentes fonctions au sein du groupe Banque Populaire, Casden (1993-1997) et Bred (1990-1993). Depuis le 2 avril 2018, Mme Nathalie Andrieux est Directrice générale de Geolid, entreprise de communication et de référencement digital.

Fonction principale

Directrice générale de la société Geolid

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administratrice indépendante	12 mai 2015	AGO à tenir en 2021
Membre du Comité des nominations et des rémunérations	7 juillet 2015	AGO à tenir en 2021
Présidente du Comité des nominations et des rémunérations	15 mai 2018	AGO à tenir en 2021
Membre du Comité gouvernance et RSE	15 mai 2018	AGO à tenir en 2021

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Hors du Groupe Casino
▪ Membre du Conseil de surveillance et Membre du Comité d'audit de la société Lagardère (société cotée) ;
▪ Présidente du Conseil d'administration de l'ENSCI-Les Ateliers* ;
▪ Membre (non-mandataire social) du Comité stratégique de la société Groupe Open (société cotée).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Présidente de la société Mediapost Holding ;
- Administratrice des sociétés Docapost, Maileva et Mix Commerce ;
- Membre du Comité d'orientation des sociétés Cabestan, Matching, Mediapost, Media Prisme, Mediapost Publicité et SMP ;
- Membre du Comité d'investissement de la société Xange Capital 2 ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés La Banque Postale et Xange Private Equity ;
- Membre du Comité stratégique des sociétés La Banque Postale et Idenum ;
- Membre du Conseil national du numérique ;
- Membre du Conseil scientifique de l'Institut Mines Telecom.

** Mandat ayant pris fin en 2019.*

M. GILBERT DELAHAYE

Administrateur représentant les salariés

Date de naissance

15 septembre 1955

Nationalité française

Adresse professionnelle

1, cours Antoine Guichard – 42000 Saint-Étienne

Nombre de titres Casino détenus : 2 144

Expertise et expérience

Diplômé d'un DUT en techniques de commercialisation, M. Gilbert Delahaye a fait toute sa carrière au sein du groupe Casino. Entré dans le Groupe le 1er janvier 1979 en tant que Directeur commercial de la branche proximité, il en devient le Contrôleur de gestion à compter de 1982 avant d'être nommé Directeur administratif et financier de franchise supermarchés de 1986 à 2001. De 2001 à 2010, il est nommé Directeur du développement durable au sein de la société Casino Services, puis Directeur des projets transverses RSE depuis 2010. Il est également Directeur adjoint des relations extérieures Casino Services depuis 2014.

Fonction principale

Directeur des projets transverses RSE de la société Casino Services

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur (représentant les salariés)	6 mai 2017 (1)	AGO à tenir en 2020
Membre du Comité des nominations et des rémunérations	15 décembre 2017	AGO à tenir en 2020

(1) M. Gilbert Delahaye a été désigné par l'organisation syndicale la plus représentative et a rejoint le Conseil d'administration lors de sa première réunion suivant cette désignation, soit le 13 juin 2017.

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Hors du Groupe Casino
▪ Président du FCPE Casino ;
▪ Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration de la société LOIRE TELE (SA)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

MME CHRISTIANE FÉRAL-SCHUHL

Administratrice indépendante

Date de naissance

21 mai 1957

Nationalité franco/canadienne

Adresse professionnelle

24, rue Erlanger – 75016 Paris

Nombre de titres Casino détenus : 674

Expertise et expérience

Membre des barreaux de Paris (depuis 1981) et du Québec (depuis 2016), Mme Christiane Féral-Schuhl est diplômée de l'université de Paris II (maîtrise Droit des Affaires). Elle intègre successivement le cabinet international Serrero, Giroux & Buhagiar puis le cabinet Huglo-Lepage, et fonde ensuite en 1988 avec M. Bruno Grégoire Sainte-Marie, le cabinet FG Associés, spécialisé dans le droit des nouvelles technologies. En 1998, ils rejoignent avec leur équipe le cabinet international Salans pour constituer le Département Informatique, Technologies et Communication (ITC) du bureau de Paris, puis décident en 2006 de créer le cabinet de spécialité FERAL-SCHUHL/SAINTE-MARIE, cabinet classé depuis plus de dix années consécutives "incontournable" et "leading firm" dans les guides professionnels de référence, et désigné à plusieurs reprises "Law Firm of the Year in France".

Mme Christiane Féral-Schuhl est titulaire des certificats de spécialités en droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication et en droit de la propriété intellectuelle. Elle intervient plus particulièrement dans les matières du droit de l'informatique, de l'Internet, des médias et des télécommunications. Elle exerce également les fonctions de médiatrice, d'arbitre et de cyberarbitre.

Mme Christiane Féral-Schuhl a été Bâtonnier du Barreau de Paris en 2012 et 2013 (25 000 avocats), deuxième femme élue à ces fonctions dans l'histoire du Barreau de Paris. Elle a été membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) (2013-2015), coprésidente de la Commission parlementaire de réflexion et de propositions *ad hoc* sur le droit et les libertés à l'âge du numérique (2014-2015) et membre du Conseil Supérieur des tribunaux administratifs et des cours d'appel administratives (CSTA CAA – 2016-2017). Elle est actuellement Présidente du Conseil National des Barreaux (CNB).

Auteur de "Cyberdroit : le droit à l'épreuve de l'Internet" (Dalloz Praxis – 7e édition 2018), ouvrage de référence dans toutes les matières du numérique, elle a également publié de nombreux articles dans la presse spécialisée en informatique et participe à de nombreux débats et conférences sur les questions liées aux nouvelles technologies. Elle a reçu de nombreuses distinctions professionnelles et a été désignée en 2016, 2017 et 2018 par The Best Lawyers® comme "Lawyer of the Year" en Nouvelles Technologies pour Paris.

Fonctions principales

- Avocate au Barreau de Paris et au Barreau du Québec ;
- Médiatrice agréée auprès du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) ;
- Médiatrice auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ;
- Médiatrice en matière civile, commerciale et travail au Barreau du Québec ;
- Référencée dans l'annuaire du Conseil National de Médiation des Avocats (CNMA) du Conseil National des Barreaux (CNB) et inscrite sur la liste des médiateurs auprès de la Cour d'appel de Paris.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administratrice indépendante	5 mai 2017	AGO à tenir en 2020
Membre du Comité gouvernance et RSE	15 mai 2018	AGO à tenir en 2020

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Hors du Groupe Casino
▪ Membre du Comité de direction de la CARPA ;
▪ Présidente du Conseil National des Barreaux.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Haut Conseil de l'Égalité (HCEfh) ;
- Co-présidente de la Commission Parlementaire de réflexion et de propositions sur le droit et les libertés à l'âge du numérique ;
- Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris ;
- Membre du Conseil Supérieur des Tribunaux Administratifs et des Cours d'Appel Administratives (CSTA CAA) – désignée par le Président de la République comme personnalité qualifiée.

MME LAURE HAUSEUX

Administratrice indépendante

Date de naissance

14 août 1962

Nationalité française

Adresse professionnelle

4, villa Schutz et Daumain – 92270 Bois-Colombes

Nombre de titres Casino détenus : 700

Expertise et expérience

Mme Laure Hauseux est diplômée de la Chambre de commerce Franco-Allemande, d'un MBA de l'ESCP Europe, d'un DESS Contrôle de gestion de l'Université Paris Dauphine et d'un *Executive* MBA de l'INSEAD. Mme Hauseux débute sa carrière en tant que *Financial Controller*, puis CFO chez Control Data France, puis rejoint la société Gérard Pasquier en 1995 en tant que CFO. À partir de 1997, elle exerce successivement les fonctions de *Group Financial Controller*, puis *Store Manager* chez FNAC. Elle prend ensuite les fonctions de CFO du Printemps et, en 2007, de *Deputy CEO* chez Conforama Italy, puis de *Vice-President Finance and Information Systems and Services* chez Inergy Automotive Systems. De 2010 à 2013, Mme Hauseux poursuit sa carrière chez Virgin Stores en tant que *Deputy General Manager*, puis en 2014 devient CEO chez GAC Group, société internationale d'Audit et de Consulting fonction qu'elle occupe jusqu'en juin 2017.

Fonction principale

Administratrice indépendante de sociétés

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administratrice indépendante	15 mai 2018	AGO à tenir en 2021
Membre du Comité d'audit	15 mai 2018	AGO à tenir en 2021

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Hors du Groupe Casino
▪ Membre du Conseil de surveillance et Membre du Comité d'audit de la société ECG Holding SAS ;
▪ Membre du Comité de direction et Présidente du Comité d'audit de la société Obol France 1 ;
▪ Gérante de la SCI Le Nid.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Comité de direction et Présidente du Comité d'audit des sociétés PHM France Topco 19 et PHM France Holdco 19 ;
- Administratrice des sociétés Grande Armée Conseil España (Espagne) et Eidostech Consultores (Espagne) ;
- Gérante des sociétés GA Conseil et Grande Armée Conseil ;
- Directrice générale de la société GAC ;
- Membre du Conseil de surveillance, Membre et Présidente du Comité d'audit de la société Zodiac Aerospace* (société cotée).

* *Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2018.*

LADY SYLVIA JAY

Administratrice indépendante

Date de naissance

1er novembre 1946

Nationalité britannique

Adresse professionnelle

38 Markham Street – London SW3 3NR, Royaume-Uni

Nombre de titres Casino détenus : 400

Expertise et expérience

Diplômée de l'université de Nottingham (Royaume-Uni) et chercheur à la *London School of Economics*, Lady Sylvia Jay, *Commander of the Order of the British Empire*, a occupé divers postes de haut fonctionnaire dans l'Administration britannique de 1971 à 1995, notamment dans le domaine de l'aide financière aux pays en développement. Elle a été ensuite détachée en France auprès du ministère de la Coopération et du Trésor. Elle a également assuré les fonctions de Directrice adjointe au sein du Cabinet de M. Jacques Attali à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle a rejoint le secteur privé en 2001, en tant que Directrice générale de la Fédération britannique de l'alimentation jusqu'en 2005. À cette date, elle a été nommée *Vice-Chairman* puis en 2011 *Chairman* de L'Oréal UK & Ireland, jusqu'au mois d'août 2013.

Fonction principale

Administratrice indépendante de sociétés

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administratrice indépendante	11 mai 2012	AGO à tenir en 2021
Membre du Comité des nominations et des rémunérations	15 mai 2018	AGO à tenir en 2021

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Hors du Groupe Casino
▪ *Non executive Director* de la société Lazard Ltd (société cotée – États-Unis).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administratrice de la société Alcatel-Lucent et Saint-Gobain (sociétés cotées) ;
- *Trustee* de l'Entente Cordiale ScholarshipScheme et du Prison Reform Trust.

MME CATHERINE LUCET

Administratrice indépendante

Date de naissance

3 février 1959

Nationalité française

Adresse professionnelle

25, avenue Pierre-de-Coubertin – 75013 Paris

Nombre de titres Casino détenus : 445

Expertise et expérience

Diplômée de l'École polytechnique (1979), de l'École des mines de Paris (1984) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD (1987), Mme Catherine Lucet a commencé sa carrière en tant qu'analyste au Centre d'analyse et de prévision du ministère des Affaires étrangères. En 1986, elle rejoint le cabinet McKinsey, en tant que consultante, puis chef de projet. Elle est nommée en 1991 Directrice générale des Éditions Harlequin, filiale des Éditions Hachette et de l'éditeur canadien Torstar. En 1996, elle est recrutée par le groupe anglo-néerlandais Reed Elsevier pour prendre la tête de leur filiale française d'édition scientifique et médicale dont elle pilote le développement jusqu'en 2001, date à laquelle elle rejoint le groupe Vivendi pour prendre la Direction des Éditions Nathan. Elle est aujourd'hui membre du Comité exécutif d'Editis, Directrice générale de son pôle Éducation et Référence qui regroupe les Éditions Nathan, Bordas, Clé et Retz, les dictionnaires Le Robert et la société d'édition de jeux sérieux Daesign et Présidente des Éditions Nathan et de Daesign.

Fonction principale

Directrice générale du Pôle Education et Référence d'Editis

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administratrice indépendante	28 février 2011	AGO à tenir en 2021
Administratrice référente	15 mai 2018	AGO à tenir en 2021
Membre du Comité d'audit	19 juin 2012	AGO à tenir en 2021
Membre du Comité gouvernance et RSE	15 mai 2018	AGO à tenir en 2021
Présidente du Comité gouvernance et RSE	15 mai 2018	AGO à tenir en 2021

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Hors du Groupe Casino

Au sein du groupe Editis	Hors du groupe Editis
▪ Présidente des sociétés S.e.j.e.r et Daesign ; ▪ Présidente-Directrice générale de la société Librairie Fernand Nathan.	▪ *Member of the Supervisory Board* de la société Brill (Pays-Bas).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Présidente-Directrice générale des sociétés Paraschool et S.e.j.e.r ;
- Présidente de la société Dokeo TV ;
- Administratrice du Pôle de compétitivité Cap Digital.

M. DAVID DE ROTHSCHILD

Administrateur

Date de naissance

15 décembre 1942

Nationalité française

Adresse professionnelle

23 bis, avenue de Messine – 75008 Paris

Nombre de titres Casino détenus : 400

Expertise et expérience

M. David de Rothschild a dirigé le groupe Rothschild & Co SCA (ex-Paris-Orléans) de 2003 à 2018. En mai 2018, il a été nommé comme Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA, dans le cadre d'un plan de succession à travers lequel son fils Alexandre de Rothschild lui a succédé en tant que Président de Rothschild & Co Gestion SAS, cette dernière étant Gérant et associé commandité statutaire de Rothschild & Co SCA. Il est le descendant de M. Mayer Amschel Rothschild, le fondateur de la dynastie Rothschild, et du Baron James de Rothschild, qui a créé une banque à Paris en 1812 sous le nom de Rothschild Frères. M. David de Rothschild s'est consacré aux métiers de la banque pendant plus de 40 ans et a travaillé dans différentes branches de la société familiale. Après la nationalisation de la Banque Rothschild Frères en 1981, M. David de Rothschild et son cousin, M. Éric de Rothschild, ont obtenu, en 1986, le droit de créer une nouvelle banque éponyme en France. En 2003, MM. David et Éric de Rothschild ont permis le rapprochement des branches anglaise et française de la famille devant aboutir en 2008 à la constitution de la holding familiale de tête Rothschild & Co Concordia SAS. Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris.

Fonction principale

Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO à tenir en 2020
Membre du Comité des nominations et des rémunérations	15 mai 2018	AGO à tenir en 2020

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Hors du Groupe Casino

Au sein du groupe Rothschild	Hors du groupe Rothschild
▪ Président des sociétés SCS Holding, Rothschild & Co Commandité, RCG Partenaires, RCI Partenaires, Cavour, Verdi, Aida, Financière Rabelais, Paris Orléans Holding Bancaire (POHB), Financière de Reux, Financière de Tournon ; ▪ Gérant des sociétés Bero et RCB Partenaires ; ▪ Membre du Conseil de surveillance de la société Martin Maurel ; ▪ Administrateur de Rothschild & Co Concordia ; ▪ Administrateur unique du GIE Sagitas, ▪ *Chairman* de la société Rothschild Europe BV (Pays-Bas) ; ▪ *Member of the Board of Directors* de la société Continuation Investments NV (Pays-Bas).	▪ Gérant des sociétés Rothschild Ferrières, SCI 2 Square Tour Maubourg, Société Civile du Haras de Reux ; ▪ Administrateur unique du GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

▪ Président des sociétés Rothschild & Co Gestion*, Rothschild & Co Concordia* et Rothschild Martin Maurel Associés* ;
▪ Associé-gérant de la société Rothschild & Cie* ;
▪ Administrateur des sociétés Edmond de Rothschild et Compagnie Financière Martin-Maurel ;
▪ Membre du Conseil de surveillance de la société Euris ;
▪ Gérant de la société Rothschild Martin Maurel ;
▪ *Chairman* des sociétés NM Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni), Rothschild & Co Continuation Holdings AG (Suisse) et Rothschild & Co North America Inc. (États-Unis) ;
▪ *Vice-Chairman* de la société Rothschild & Co Bank AG (Suisse) ;
▪ *Member of the Board of Directors* des sociétés Rothschild Asia Holdings Ltd (Chine), Rothschild & Co Concordia AG (Suisse), Rothschild & Co Continuation Holdings AG (Suisse), Rothschild & Co Holding AG (Suisse) et Rothschild Employee Trustees Ltd (Royaume-Uni).

* *Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2018.*

M. FRÉDÉRIC SAINT-GEOURS

Administrateur

Date de naissance

20 avril 1950

Nationalité française

Adresse professionnelle

Campus Etoiles – 2, Place aux Étoiles – 93200 La Plaine Saint-Denis

Nombre de titres Casino détenus : 350

Expertise et expérience

Lauréat de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié de sciences économiques et ancien élève de l'École nationale d'administration, M. Frédéric Saint-Geours est entré dans le groupe PSA Peugeot Citroën en 1986 après une carrière au ministère des Finances, aux Cabinets du Président de l'Assemblée Nationale et du Secrétaire d'État au Budget (1975-1986). Après avoir été adjoint au Directeur financier du groupe PSA de 1986 à 1988, M. Frédéric Saint-Geours devient Directeur financier du Groupe en 1988. De 1990 à 1997, il est Directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot dont il devient Directeur général début 1998. De juillet 1998 à décembre 2007, il est membre du Directoire de PSA Peugeot Citroën. En janvier 2008, il est nommé Conseiller du Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën et membre de sa Direction générale. Il a été élu Président de l'UIMM, le 20 décembre 2007 jusqu'en 2014. À partir de 2009, il a été membre du Directoire de Peugeot SA, Directeur financier et du Développement stratégique du groupe PSA Peugeot Citroën puis Directeur des Marques (Peugeot et Citroën) et chargé de mission auprès du Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën. En septembre 2013, il a été élu Président du Groupe des Fédérations Industrielles. En novembre 2014 puis en juillet 2015, il est nommé, en Conseil des Ministres, Président du Conseil de surveillance de la SNCF. D'avril 2016 à novembre 2017, il est Vice-Président du Conseil National de l'Industrie.

Fonction principale

Président du Conseil de surveillance de la SNCF

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur (1)	31 mai 2006	AGO à tenir en 2020
Membre du Comité d'audit	31 mai 2006	AGO à tenir en 2020
Président du Comité d'audit	15 mai 2018	AGO à tenir en 2020
Membre du Comité gouvernance et RSE	7 juillet 2015	AG à tenir en 2020

(1) En 2018, M. Frédéric Saint-Geours a perdu sa qualification de membre indépendant en application du critère d'ancienneté du Code Afep-Medef.

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Hors du Groupe Casino
▪ Administrateur des sociétés BPIFrance Investissement et BPIFrance Participations.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Vice-Président du Conseil National de l'Industrie ;
- Président de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie et du Groupe des Fédérations Industrielles.

SOCIÉTÉ EURIS

Administrateur

Société par actions simplifiée au capital de 164 806 euros

Siège social

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris – 348 847 062 R.C.S. Paris

Nombre de titres Casino détenus : 365

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO à tenir en 2020

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Au sein du Groupe Casino/Euris
▪ Administrateur des sociétés Finatis, Foncière Euris et Rallye (sociétés cotées)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

M. JACQUES DUMAS

Représentant permanent de la société Euris depuis le 9 février 2017

1re désignation le 12 mai 2015

Date de naissance

15 mai 1952

Nationalité française

Adresse professionnelle

148, rue de l'Université – 75007 Paris

Nombre de titres Casino détenus : 61 368

Expertise et expérience

Titulaire d'une maîtrise de Droit et ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, M. Jacques Dumas a débuté sa carrière en tant que Juriste puis Directeur administratif au sein de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale – CFAO – (1978-1986). Il exerce ensuite les fonctions de Secrétaire général adjoint du Groupe Rallye (1987), de Directeur des affaires juridiques du Groupe Euris (1994). Il est actuellement le Directeur général adjoint de la société Euris et Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon.

Fonctions principales

Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon

Directeur général adjoint de la société Euris

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Au sein du Groupe Casino/Euris	Hors du Groupe Casino/Euris
▪ Administrateur de la société Rallye (société cotée) ; ▪ Membre du Comité de surveillance de la société Monoprix SAS ; ▪ Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) et Membre du Comité d'audit.	▪ Administrateur et Membre du Comité des nominations et des rémunérations de la société Mercialys (société cotée) ; ▪ Gérant des sociétés Cognac-Parmentier et Longchamp-Thiers.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président de la société GreenYellow ;
- Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance de la société Monoprix SA ;
- Représentant permanent de la société Cobivia au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France au Conseil d'administration de la société Distribution Franprix ;
- Représentant permanent de la société Messidor SNC au Conseil d'administration de la société Cdiscount ;
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations de la société Rallye (société cotée) ;
- Membre du Comité d'audit, des risques et du développement durable de la société Mercialys (société cotée).

SOCIÉTÉ FINATIS

Administrateur

(mandat soumis à renouvellement)

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros

Siège social

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris – 712 039 163 R.C.S. Paris

Nombre de titres Casino détenus : 380

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	15 mars 2005	AGO du 7 mai 2019

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Au sein du Groupe Casino/Euris
▪ Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations, Foncière Euris et Rallye (sociétés cotées)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

M. DIDIER LÉVÊQUE

Représentant de la société Finatis depuis le 9 février 2017

1re désignation le 29 avril 2010

Date de naissance

20 décembre 1961

Nationalité française

Adresse professionnelle

83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Nombre de titres Casino détenus : 275

Expertise et expérience

M. Didier Levêque est diplômé de l'École des hautes études commerciales. Il a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe Roussel-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire général adjoint. Il est nommé Secrétaire général en 2008.

Fonctions principales

Secrétaire général de la société Euris

Président-Directeur général de la société Finatis (société cotée)

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Au sein du Groupe Casino/Euris	Hors du Groupe Casino/Euris
▪ Président-Directeur général et Administrateur de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ; ▪ *Chairman and Chief Executive Officer* des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc. et Euris Real Estate Corporation (EREC) (États-Unis) ; ▪ Président des sociétés Par-Bel 2 et Matignon Diderot ; ▪ *Director* de la société Euris Limited (Royaume-Uni) ; ▪ *Member of the Supervisory Board* des sociétés Centrum Baltica, Centrum Development, Centrum Krakow, Centrum Poznan, Centrum Warta et Centrum Weiterstadt (Luxembourg) ; ▪ Représentant permanent de la société Finatis, administrateur de la société Foncière Euris (société cotée) ; ▪ Représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur de la société Rallye (société cotée) ; ▪ *Co-Manager* de la société Silberhorn (Luxembourg) ; ▪ Membre et Trésorier de la Fondation Euris ; ▪ Membre du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations de la société Foncière Euris (société cotée) ; ▪ Membre du Comité d'audit de la société Rallye (société cotée) ; ▪ Représentant de Matignon Diderot, Gérante de la SCI Penthièvre Neuilly.	▪ Membre du Conseil d'administration de la société Wansquare.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- *Chairman of the Board of Directors* de la société Cnova N.V. (société cotée – Pays-Bas) ;
- *Chairman and Chief Executive Officer* de la société Parande Brooklyn Corp.* (États-Unis)
- *Vice-Chairman and Non-executive Director of the Board of Directors* de la société Cnova N.V. (société cotée – Pays-Bas) ;
- *Member of the Supervisory Board* de la société Centrum Leto (Luxembourg) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Gérant de la société EMC Avenir 2.

* *Mandats et fonctions ayant pris en janvier 2019.*

SOCIÉTÉ FONCIÈRE EURIS

Administrateur

Société anonyme au capital de 149 158 950 euros

Siège social

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris – 702 023 508 R.C.S. Paris

Nombre de titres Casino détenus : 365

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	29 avril 2010	AGO à tenir en 2020

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Au sein du Groupe Casino/Euris
▪ Président des sociétés Marigny Foncière, Mat-Bel 2 et Matignon Abbeville ;
▪ Administrateur de la société Rallye (société cotée).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Président de la société Marigny Belfort

M. MICHEL SAVART

Représentant permanent de la société Foncière Euris depuis le 9 février 2017

1re désignation le 28 février 2011

Date de naissance

1er avril 1962

Nationalité française

Adresse professionnelle

83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Nombre de titres Casino détenus : 22 158

Expertise et expérience

M. Michel Savart est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Il a commencé sa carrière chez Havas en 1986, puis a été successivement chargé de missions à la banque Louis Dreyfus en 1987, chargé de missions puis Conseiller du Directoire à la banque Arjil (groupe Lagardère) entre 1988 et 1994, Managing Director, responsable des activités de fusions et acquisitions à la banque Dresdner Kleinwort Benson (DKB) de 1995 à 1999. Il a rejoint le groupe Euris-Rallye en octobre 1999 en tant que Directeur-Conseiller du Président, responsable des investissements en *private equity*. Il occupe actuellement au sein du groupe Rallye-Casino des fonctions de Conseiller du Président. Il est également, depuis août 2009, Président-Directeur général de la société Foncière Euris.

Fonctions principales

Conseiller du Président au sein du groupe Rallye/Casino

Président-Directeur général de la société Foncière Euris (société cotée)

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Au sein du Groupe Casino/Euris	Hors du Groupe Casino/Euris
▪ *Chairman of the Management Board* des sociétés Centrum Serenada Sp. Zoo et Centrum Krokus Sp. Zoo (Pologne) ; ▪ Représentant permanent de la société Rallye au Comité de surveillance de la société Groupe Go Sport ; ▪ Représentant de la société Delano Holding, co-Gérante de la société Delano Participations ; ▪ Représentant de la société Foncière Euris, Présidente des sociétés Marigny Foncière, Mat-Bel 2 et Matignon Abbeville ; ▪ Représentant de la société Immat Bel, co-Gérante de la société Delano Holding ; ▪ Représentant de la société Marigny Foncière, co-Gérante des sociétés SCI Les Deux Lions, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et Gérante des sociétés SCI Pont de Grenelle et SNC Centre Commercial Porte de Châtillon ; ▪ Représentant de la société Mat-Bel 2, Gérante des sociétés Immat Bel et Matbelys ; ▪ Co-Manager de la société Guttenbergstrasse BAB5 GmbH (Allemagne).	▪ Administrateur, membre du Comité des investissements et membre du Comité d'audit, des risques et du développement durable de la société Mercialys (société cotée) ; ▪ Président de la société Aubriot Investissements.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- *Chairman of the Management Board* des sociétés Centrum Riviera Sp. Zoo et Centrum Wzgorze Sp. Zoo (Pologne) ;
- Administrateur de la société Cdiscount ;
- Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Représentant de la société Foncière Euris, Présidente de la société Marigny Belfort ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville, *Manager* des sociétés Centrum Z Sarl, Centrum K Sarl et Centrum J Sarl et Manager A de la société Centrum NS Luxembourg Sarl ;
- Représentant de la société Marigny Foncière, Présidente de la société Mat-Bel 2 ;
- Représentant de la société Mat-Bel 2, Gérante de la société Marigny Fenouillet ;
- Représentant de la société Fenouillet Participation, Gérante de la société Fenouillet Immobilier ;
- Représentant de la société Marigny Fenouillet, Gérante de la société Fenouillet Participation ;
- Représentant de la société Immat Bel, Gérante de la société Marigny Fenouillet ;
- Représentant permanent de la société Rallye au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport ;
- *Co-Manager* des sociétés Einkaufszentrumam Alex GmbH et Loop 5 Shopping Centre GmbH (Allemagne) ;
- Gérant des sociétés Aubriot Investissements et Montmorency* ;
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations de la société Mercialys* (société cotée).

* *Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2018.*

SOCIÉTÉ MATIGNON DIDEROT

Administrateur

(mandat soumis à renouvellement)

Société par actions simplifiée au capital de 83 038 500 euros

Siège social

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris – 433 586 260 R.C.S. Paris

Nombre de titres Casino détenus : 350

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	17 octobre 2007	AGO du 7 mai 2019

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Au sein du Groupe Casino/Euris
▪ Administrateur des sociétés Finatis et Foncière Euris (sociétés cotées) ;
▪ Gérant de la SCI Penthièvre Neuilly.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Administrateur de la société Rallye (société cotée)

MME DIANE COLICHE

Représentant permanent de la société Matignon Diderot depuis le 13 mai 2016

Date de naissance

23 décembre 1977

Nationalité française

Adresse professionnelle

14-16, rue Marcel Bloch – 92110 Clichy

Nombre de titres Casino détenus : 42 185

Expertise et expérience

Diplômée de l'ESSEC et titulaire d'une maîtrise en droit des affaires de l'Université de Paris II – Assas, Mme Diane Coliche a été Directeur du M&A et des participations au sein du groupe Casino (2010-2016). Avant de rejoindre le groupe Casino, elle a travaillé au sein de la banque d'investissement Morgan Stanley en fusions-acquisitions à Paris et à Londres (2000-2010). Elle est, depuis janvier 2017, Directrice Finance et Développement du groupe Monoprix.

Fonction principale

Directrice Finance et Développement du groupe Monoprix

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Au sein du Groupe Casino/Euris
▪ Présidente des sociétés Beauty Monop' Plus et Simonop' 1 Gestion ;
▪ Directrice générale des sociétés LRMD et Monop'Station SAS ;
▪ Gérante de la société Dailymonop' Plus.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

▪ Représentant permanent de la société Messidor S.N.C., Membre du Conseil de surveillance de la société Monoprix SA
▪ Représentant permanent de la société Messidor S.N.C., Membre du Comité de surveillance de la société Monoprix ;
▪ Directrice générale de la société Monop ;
▪ *Director of the Management Board and Managing Director* des sociétés Quinam BV (Pays-Bas) et Géant Foncières BV (Pays-Bas) ;
▪ *Chief Executive Officer* de la société Latic LLC (États-Unis) ;
▪ *Non-Executive Director of the Board of Directors* de la société Big C Supercenter Public Company Limited (société cotée – Thaïlande).

M. GILLES PINONCÉLY

Censeur

(mandat soumis à renouvellement)

Date de naissance

5 janvier 1940

Nationalité française

Adresse professionnelle

1, cours Antoine Guichard – 42000 Saint-Étienne

Nombre de titres Casino détenus : 4 000 en pleine propriété et 21 000 en usufruit

Expertise et expérience

Diplômé de l'École supérieure d'agriculture de Purpan à Toulouse, M. Gilles Pinoncély débute sa carrière à la société L'Épargne dont le groupe Casino prend le contrôle en 1970. Nommé Fondé de pouvoir en 1976, il devient Associé-commandité-gérant de Casino en 1981 puis Gérant-statutaire en 1990. En 1994, il est nommé Membre du Conseil de surveillance de Casino puis, en 2003, Membre du Conseil d'administration.

Fonction principale

Administrateur de sociétés

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Censeur	13 mai 2016	AGO du 7 mai 2019

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Hors du Groupe Casino
▪ Administrateur de la société Financière Célinor (Vie & Véranda) ;
▪ Administrateur du Centre long séjour Sainte-Élisabeth.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Administrateur et Membre du Comité d'audit de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée).

M. GÉRALD DE ROQUEMAUREL

Censeur

Date de naissance

27 mars 1946

Nationalité française

Adresse professionnelle

Rue de Belle Vue, 64 – Bruxelles 1000

Nombre de titres Casino détenus : 400

Expertise et expérience

Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration (1970-1972), M. Gérald de Roquemaurel, descendant direct de Louis Hachette (fondateur de la Librairie Hachette), entre aux Publications Filipacchi en 1972 et devient administrateur de Paris-Match en 1976. En 1981, il devient Vice-Président-Directeur général du Groupe Presse Hachette (devenu Hachette Filipacchi Presse en 1992). À partir des années 1983-1985, il assure le développement international du groupe. En 1984, il devient administrateur, Directeur général des Publications Filipacchi (devenues Filipacchi Medias), puis membre du Comité exécutif et stratégique de Lagardère S.C.A., administrateur de Hachette S.A., et gérant des NMPP. Le 18 juin 1997, il est nommé Président-Directeur général de Hachette Filipacchi Médias, puis en 1998, Directeur délégué de la Gérance du groupe Lagardère pour le secteur des médias. En avril 2001, il est nommé Président de la Fédération Internationale de la Presse Périodique pour deux ans. En juin 2001, il devient Président du Club de la Maison de la Chasse et de la Nature. Au début de l'année 2007, il devient Associé-gérant de HR Banque. En janvier 2009, il devient *Senior Partner* d'Arjil. Le 15 décembre 2012, il est nommé gérant de BGR Partners, partenaire d'Arjil en Belgique. M. Gérald de Roquemaurel abandonne ses fonctions chez Arjil en septembre 2015 et devient *Senior Adviser* chez Messiers-Maris.

Fonction principale

Gérant de BGR Partners (Belgique)

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Censeur	15 mai 2018	AGO à tenir en 2021

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Hors du Groupe Casino
▪ Administrateur de la société Baron Philippe de Rothschild

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Vice-Président de l'association Presse Liberté ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Baron Philippe de Rothschild SA* ;
- Administrateur, Président et Membre du Comité des nominations et des rémunérations et Membre du Comité d'audit de la société Casino, Guichard-Perrachon*.

* *Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2018.*

INFORMATIONS SUR M. HENRI GISCARD D'ESTAING DONT LE MANDAT DE CENSEUR ARRIVANT À ÉCHÉANCE N'EST PAS PROPOSÉ AU RENOUVELLEMENT

M. HENRI GISCARD D'ESTAING

Censeur

Date de naissance

17 octobre 1956

Nationalité française

Adresse professionnelle

11, rue de Cambrai – 75019 Paris

Nombre de titres Casino détenus : 313

Expertise et expérience

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, M. Henri Giscard d'Estaing a commencé sa carrière à la Cofremca, de 1982 à 1987 où il a été Directeur associé, spécialisé dans l'étude des changements de consommation alimentaire et de leurs conséquences marketing et stratégiques. Au sein du groupe Danone qu'il a rejoint en 1987, il a successivement exercé les fonctions de Directeur du développement, de Directeur général de la filiale britannique HP Food Lea and Perrins, de Directeur général d'Évian-Badoit et enfin de Directeur de la branche Eaux minérales. M. Henri Giscard d'Estaing a rejoint le Club Méditerranée, en 1997, où il a occupé successivement les responsabilités de Directeur général adjoint, chargé des Finances, du Développement et des Relations internationales (1997-2001), Directeur général (2001-2002), Président du Directoire (2002-2005) avant d'être nommé Président-Directeur général puis Président (lors de la transformation de la société en société par actions simplifiée).

Fonction principale

Président de la société Club Med

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Censeur	13 mai 2016	AGO du 7 mai 2019

Autres mandats et fonctions exercés en 2018 et se poursuivant au 13 mars 2019

Hors du Groupe Casino	
Au sein du groupe Club Med	**Hors du groupe Club Med**
▪ Président et administrateur-fondateur de la Fondation d'entreprise Club Méditerranée ; ▪ Président des sociétés Club Med Invest et Club Med Holding ; ▪ Administrateur de la société Club Med Holding.	▪ *Member of the Supervisory Board and Member of the Governance & Nomination Committee* de la société Randstad (société cotée – Pays-Bas) ; ▪ *Vice-Chairman of the Board, Executive Director and Deputy CEO* de la société Fosun Tourism (société cotée – Hong Kong).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur et Membre indépendant du Comité des nominations et rémunérations de la société Casino, Guichard Perrachon (société cotée) ;
- Président-Directeur général de la société Club Méditerranée ;
- *Member of the Strategy Committee* de la société Randstad (société cotée Pays Bas).

5.5. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.5.1. Fonctionnement du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration et des chartes des Comités spécialisés institués en son sein.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable. Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur regroupe et précise les différentes règles d'organisation et de fonctionnement applicables au Conseil en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société. Il intègre également les principes de gouvernement d'entreprise dont il organise la mise en œuvre. Le règlement intérieur est examiné régulièrement par le Conseil afin de déterminer si ses dispositions doivent être adaptées ou précisées pour répondre à la réglementation en vigueur ou pour améliorer l'efficacité et le fonctionnement du Conseil et de ses Comités.

Le règlement intérieur a notamment été modifié le 15 décembre 2017 afin de refléter l'élargissement des attributions du Comité de gouvernance dans le domaine de la RSE, sa nouvelle dénomination (Comité gouvernance et RSE) et, préciser dans le cadre de ces attributions élargies, son interaction avec le Comité d'audit s'agissant de la conformité et de la gestion des risques sur ces thématiques. Il a fait l'objet d'un nouvel examen le 13 mars 2019.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les attributions et les missions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés et établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration. Il précise également le mode de désignation et les missions confiées à l'administrateur référent. Il mentionne les limitations de pouvoirs du Président-Directeur général.

Les règles de déontologie, d'éthique et les principes de bonne gouvernance applicables aux membres du Conseil d'administration et intégrées au règlement intérieur, sont précisés au paragraphe 5.5.5 Déontologie – Conflits d'intérêts –Protection des intérêts minoritaires ci-après.

Le règlement intérieur précise les modalités et conditions des réunions et des délibérations du Conseil d'administration et permet, en particulier, la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration par visioconférence et par tout autre moyen de télécommunication.

Il est mis à la disposition des actionnaires dans le Document de Référence (cf. chapitre 9). Le règlement intérieur du Conseil d'administration, les chartes des Comités du Conseil et le Code de déontologie boursière sont par ailleurs en ligne sur le site de la Société : https://www.groupe-casino.fr/fr/le-groupe/gouvernance/

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – FORMATION

Les modalités d'exercice du droit de communication consacré par la loi et les obligations de confidentialité qui lui sont attachées sont précisées par le règlement intérieur du Conseil.

Le Président-Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est mis à disposition de chacun des membres un dossier préparatoire comprenant les informations et documents, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour. Une plateforme sécurisée mise en place au cours de l'exercice 2016 a permis d'engager la dématérialisation des dossiers du Conseil et des Comités.

Les membres du Conseil d'administration sont informés de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la Société.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, la Direction générale communique au Conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont elles disposent ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Semestriellement, lors de réunions ou de séminaires spécifiques, les membres du Conseil d'administration bénéficient de présentations sur la stratégie du Groupe et le budget.

Le Directeur financier participe à toutes les réunions du Conseil. Les autres membres du Comité exécutif, les dirigeants des filiales du Groupe et les responsables fonctionnels y sont associés en fonction des sujets à l'ordre du jour.

Entre les séances du Conseil, les administrateurs reçoivent toute information importante concernant la Société ou de tout événement affectant de manière significative la Société, les opérations ou informations qui leur ont été préalablement communiquées ou les sujets qui ont été débattus en séance. Ils sont invités aux réunions de présentation aux analystes des résultats financiers. La Direction générale, le Directeur financier et le secrétariat du Conseil sont à la disposition des administrateurs pour fournir toute information ou explication pertinente.

Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités du Groupe, ses métiers et secteurs d'activité, ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que sur des aspects comptables ou financiers afin de parfaire ses connaissances.

INTÉGRATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Lors de son entrée en fonction, chaque nouveau membre du Conseil reçoit un dossier d'accueil comportant toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Il bénéficie d'un parcours d'intégration qui peut être adapté selon les demandes et besoins formulés. Des entretiens avec les responsables des principales fonctions centrales sont organisés, ainsi que des réunions avec les dirigeants des principales filiales du Groupe et des visites de magasins afin que les nouveaux membres rencontrent les équipes de direction et approfondissent dans les meilleurs délais leur connaissance des éléments propres à la Société, ses activités et ses marchés.

L'administrateur représentant les salariés désigné au cours second trimestre de l'exercice 2017 bénéficie d'une formation adaptée à l'exercice de son mandat, dont la durée a été fixée à 20 heures par an, et d'un temps de préparation par réunion déterminés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité gouvernance et RSE conformément aux dispositions légales. Le contenu du programme de formation est arrêté par le Conseil sur la proposition du Comité gouvernance et RSE qui recueille au préalable l'avis et les souhaits de l'intéressé. L'administrateur représentant les salariés a ainsi suivi au cours du second semestre de l'exercice 2017 plusieurs modules de formation de l'Institut Français des Administrateurs (IFA). Il a également été décidé, avec son approbation, qu'il bénéficierait d'un accès aux travaux de l'IFA au cours de l'exercice 2018 à titre de formation continue. Au terme de l'exercice 2018, le Comité gouvernance et RSE a pris acte que l'administrateur représentant les salariés jugeait le maintien de cette formation continue parfaitement adaptée et suffisante.

ATTRIBUTIONS ET MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales. Il arrête les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il examine, en vue de son approbation, le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il détermine le mode d'exercice unifié ou dissocié de la Direction générale et, dans ce cadre, il nomme son Président et le Directeur général dont il fixe également la rémunération. Il procède aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions gratuites d'actions ainsi qu'à la mise en place de plans d'actionnariat salarié. Il est également appelé à délibérer annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale des hommes et des femmes. Il convoque les assemblées générales des actionnaires.

Sont également soumises à son autorisation préalable dans le cadre de la limitation des pouvoirs de la Direction générale, telle que détaillée précédemment, certaines opérations de gestion significatives en raison de leur nature et/ou de leur montant.

Dans une démarche de bonne gouvernance, le Conseil confie au Comité d'audit ou à des Comités *ad hoc* composés d'administrateurs indépendants, l'étude ou le suivi des opérations importantes ou des réflexions sur tout autre sujet.

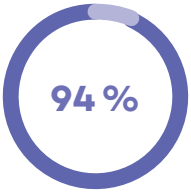
Le Conseil peut également recourir à des conseils juridiques ou financiers propres.

ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2018



13 réunions dont 1 déplacée sur l'une des implantations commerciales du Groupe

Taux de présence moyen :



2 réunions des administrateurs indépendants présidées par les 2 administrateurs référents qui se sont succédés

En 2018, le Conseil d'administration s'est réuni treize fois (dix fois au cours de l'exercice précédent). Le taux moyen de participation des administrateurs a été de 94 % (95 % au cours de l'exercice précédent). La durée moyenne des séances a été d'un peu plus de deux heures (2 heures en 2017).

Au cours de l'exercice 2018, tout comme en 2017, le Conseil a consacré un temps accru à l'examen de la stratégie du Groupe dans ses diverses enseignes à l'occasion de séances auxquelles ont été associés les dirigeants opérationnels.

VISITES D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Dans ce cadre, depuis 2017, une réunion annuelle du Conseil est organisée sur le site de l'une des implantations commerciales du Groupe afin de permettre une meilleure appréhension de la réalité opérationnelle des orientations stratégiques et de rencontrer les équipes de direction locales à l'occasion des visites. En 2017, les administrateurs ont ainsi visité l'hypermarché Géant de Toulouse-Fenouillet illustrant la stratégie engagée d'adaptation des hypermarchés et le premier déploiement du concept de corner en partenariat avec Cdiscount. En 2018, le déplacement a été organisé chez Cdiscount à Bordeaux et a donné lieu à une visite de ses entrepôts de Cestas, plus grand centre logistique e-commerce de France, et à la démonstration de la solution unique robotique Skypod développée par Exotec, sélectionnée par Cdiscount pour la densification du stockage et l'automatisation de ses entrepôts.

La poursuite du désendettement du Groupe et le plan de cession d'actifs non stratégiques ont également été des axes majeurs de l'activité du Conseil en 2018 dont les principaux travaux sont présentés ci-dessous :

Arrêté des comptes – Situation financière

Le Conseil d'administration a examiné et arrêté les comptes au 31 décembre 2017 (annuels et consolidés) et ceux du 1er semestre 2018 (consolidés), les rapports y afférents et les documents prévisionnels de gestion de la société Casino, Guichard-Perrachon, arrêté le montant du dividende 2017 puis décidé du versement d'un acompte sur le dividende 2018. Dans ce cadre, il a pris connaissance de l'activité de la Société et de ses filiales, des perspectives et de la situation financière détaillée du Groupe, et entendu l'avis du Comité d'audit et l'opinion des Commissaires aux comptes. Il a examiné et approuvé les textes des projets de communiqués de presse.

Un point sur l'évolution de la situation financière (suivi de l'endettement, des financements et de la situation de liquidité) lui a également été présenté lors de chaque séance.

Il a suivi l'évolution des notations financières, des cours de bourse et les analyses financières dans un contexte marqué par de violentes attaques boursières répétées à l'encontre de Casino et de sa maison-mère Rallye animées par des fonds purement spéculatifs dans le but de faire chuter artificiellement la valeur de leurs titres et de déstabiliser les entreprises, leurs salariés et actionnaires. Il a examiné et délibéré sur les attaques et critiques. Il a également été informé et a approuvé les actions juridiques engagées en réponse par la Société. Dans ce contexte, il a recueilli lorsque jugé opportun les analyses et avis d'experts externes financiers ou juridiques.

Il a également pris connaissance au cours de l'exercice de l'ensemble des risques significatifs auxquels le Groupe est confronté, de leur évolution et des plans d'action poursuivis. Il a été par ailleurs été informé des missions semestrielles effectuées par la Direction de l'Audit interne et la Direction des risques et de la conformité et du contrôle interne et plus spécifiquement de l'avancement des plans d'actions visant à détecter et prévenir la cybercriminalité, renforcer les mesures de lutte contre la corruption dans le cadre de la loi dite "Sapin II" (1) et appliquer le règlement européen sur la protection des données personnelles. Il a bénéficié de comptes rendus de ses Comités spécialisés.

Le Conseil a également décidé la mise en œuvre du programme de rachat d'actions. Il a procédé à l'annulation d'actions acquises.

Stratégie – Activités du Groupe

Le Conseil d'administration a examiné et approuvé la stratégie à trois ans et le budget 2018 du Groupe dont il a suivi la mise en œuvre. Il a bénéficié de présentations spécifiques sur la situation, les tendances de consommation, les activités, les axes stratégiques (dont le mix de formats, le digital et l'omnicanal, la data et le développement des services), les innovations et les plans d'actions, de chaque enseigne, en particulier en France, Géant Casino, Casino supermarchés, Monoprix, Casino Proximités et Cdiscount, et en Amérique latine, Éxito et GPA, avec les interventions respectives de leurs responsables opérationnels au cours de l'exercice.

Le développement de l'activité de GreenYellow lui a été présenté et les orientations de la stratégie immobilière du Groupe ont fait l'objet d'un examen détaillé. Il a approuvé la mise en œuvre du plan de cessions d'actifs non stratégiques dont il a confié le suivi au Comité d'audit.

Lors de chaque séance, le Conseil a bénéficié d'un point sur l'évolution de l'activité du Groupe, et sur l'avancement du plan de cession d'actifs.

Des projets de partenariats ou de développement ont également été examinés par le Conseil, parmi lesquels le projet de coopération aux achats Horizon entre Auchan et Casino, le partenariat entre Monoprix et Amazon, l'acquisition de Sarenza par Monoprix, le développement de l'application Casino Max et d'autres innovations. Le Conseil a également été informé de l'évolution des partenariats logistiques visant en particulier à réduire les coûts logistiques.

Gouvernance et RSE

Le Conseil d'administration a procédé à sa revue annuelle de la situation de la Société au regard des principes de gouvernement d'entreprise et plus particulièrement, concernant la composition et l'organisation du Conseil et des Comités, l'indépendance des administrateurs et la représentation des femmes dans le cadre du renouvellement des mandats d'administrateurs arrivés à échéance lors de l'Assemblée générale réunie le 15 mai 2018. Poursuivant sa bonne application des règles de représentation des administrateurs indépendants et la mise en œuvre de sa politique de diversité, il a proposé à l'Assemblée, la désignation d'une nouvelle administratrice indépendante, procédé à la désignation d'une Administratrice référente indépendante suite à la perte d'indépendance de l'Administrateur référent en fonction et modifié la composition des Comités du Conseil au vu des recommandations de ses Comités spécialisés.

Le Conseil d'administration a eu communication du compte rendu annuel de mission de l'administrateur référent concernant la bonne application de la gouvernance dans l'exercice des fonctions respectives de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et le fonctionnement du Conseil. Dans ce cadre, l'Administrateur référent a présenté le compte rendu de la réunion des administrateurs indépendants, dont le Conseil a débattu et approuvé les conclusions.

Le Conseil d'administration a délibéré sur le rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise ainsi que sur les informations de responsabilités sociales, sociétales et environnementales, la démarche éthique et de conformité et le plan de vigilance établi par la direction générale intégrés au rapport de gestion, présentés dans le Document de Référence 2017 après avoir entendu le compte rendu des travaux et l'avis de son Comité spécialisé.

Le Conseil a également examiné les conventions réglementées autorisées ou poursuivies en 2017 et les comptes rendus du Comité d'audit sur l'examen des conventions entre parties liées permettant d'assurer la préservation des intérêts minoritaires au sein du Groupe.

Il a décidé de mises à jour de son règlement intérieur, de la Charte de son Comité d'audit et du Code de déontologie boursière sur la recommandation de ses Comités.

Il a également délibéré sur le programme de formation de l'administrateur représentant les salariés.

En décembre 2018, le Conseil a reçu la présentation de la Direction des ressources humaines relatives aux principales actions menées en 2018 au sein du Groupe dans le cadre de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les principaux plans d'actions pour 2019. Il a également reçu la nouvelle présentation du Directeur de la RSE du Groupe au titre de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise du Groupe. Dans ce cadre, il bénéficié d'une présentation des travaux et avis du Comité gouvernance et RSE.

Il a renouvelé les autorisations annuelles du Président-Directeur général présentées au paragraphe 5.3.2 ci-avant.

(1) Loi n° 2016-169 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Rémunérations – Attributions gratuites d'actions – Développement du capital humain

Le Conseil d'administration a déterminé les éléments de la rémunération du Président-Directeur général pour 2018 soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée du 15 mai 2018 et arrêté le montant de sa rémunération variable 2017 sur la base des critères établis au cours de l'exercice précédent. Il a arrêté les modalités de répartition des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2018 à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des Comités spécialisés ainsi qu'aux censeurs et à l'administrateur indépendant référent.

Le Conseil a décidé la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions de performance ainsi que de plans d'attribution gratuite d'actions à des cadres responsables de la réalisation et de la réussite d'opérations stratégiques et/ou particulièrement complexes.

Le Conseil a reçu la présentation de la Direction des ressources humaines sur les plans de succession et la démarche de développement du capital humain au sein du Groupe. Il a entendu l'avis de son Comité spécialisé sur les démarches continues d'actualisation des plans de succession au sein des comités de direction ainsi que de la direction générale de Casino qui lui sont régulièrement présentées et sur les actions de développement des ressources humaines visant à permettre dans le temps une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes qui doivent être poursuivies.

Assemblée générale annuelle

Le Conseil d'administration a arrêté l'ordre du jour, les rapports et projets de résolutions présentés à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 15 mai 2018, dont ceux relatifs aux éléments de la rémunération du Président-Directeur général et la nomination d'une nouvelle administratrice indépendante.

Lors de chaque réunion, les travaux et décisions du Conseil ont été précédés de la présentation de l'ensemble des travaux de ses Comités spécialisés tels qu'exposés ci-après de manière détaillée.

5.5.2. Comités spécialisés du Conseil d'administration



Le Conseil d'administration est assisté de trois Comités spécialisés qui exercent leurs activités sous sa responsabilité : le Comité d'audit, le Comité des nominations et des rémunérations et depuis le 7 juillet 2015, le Comité de gouvernance, renommé Comité gouvernance et RSE depuis le 15 décembre 2017 suite à l'élargissement de ses missions dans les domaines de la responsabilité sociétale.

Les membres des Comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque Comité. Le Comité des nominations et des rémunérations, le Comité gouvernance et RSE ainsi que le Conseil d'administration sont appelés annuellement à examiner la composition et l'organisation des Comités. Les parcours professionnels et les expertises des administrateurs sont pris en compte par le Conseil pour leurs participations aux Comités.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement des Comités sont définies et revues régulièrement par le Conseil d'administration. Elles sont intégrées dans le règlement intérieur, puis complétées par une charte d'organisation et de fonctionnement spécifique à chacun.

Chaque Conseil d'administration est ainsi généralement précédé de la réunion de l'un ou de plusieurs Comités en fonction des points à l'ordre du jour du Conseil. Les Comités rendent compte au Conseil de leurs travaux et observations et lui soumettent selon le cas, leurs avis, propositions ou recommandations dans leurs domaines de compétence respectifs.

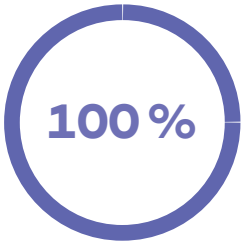
Le Conseil peut par ailleurs décider à tout moment de constituer un Comité *ad hoc* d'administrateurs indépendants pour étudier un sujet particulier. Aux termes des règlements intérieurs du Comité d'audit et du Comité gouvernance et RSE, ceux-ci doivent être composés d'au moins trois membres dont les deux tiers au moins doivent être des administrateurs indépendants au sens des critères retenus par le Code Afep-Medef. En ce qui concerne le Comité des nominations et des rémunérations, le règlement préconise qu'il soit composé au minimum de trois membres au moins et que la majorité de ses membres soient indépendants.

Dans le cadre de ses travaux, chaque Comité à la faculté d'organiser toute réunion avec les dirigeants de la Société et de ses filiales qu'il estime appropriée, de recourir aux services d'experts sur sa seule décision et de réclamer toutes informations qui lui sont utiles pour mener à bien ses missions.

Les travaux des Comités font l'objet d'un compte rendu oral lors du Conseil et d'un compte rendu écrit mis à la disposition des administrateurs.

ACTIVITÉS DES COMITÉS DU CONSEIL EN 2018

Taux de présence





Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité gouvernance et RSE
7 réunions	**3** réunions	**3** réunions

COMITÉ D'AUDIT

Composition au 13 mars 2019

	Qualité	Indépendance	1re nomination/dernier renouvellement	Nombre de réunions	Taux d'assiduité
Frédéric Saint-Geours	Président Membre		15/05/2018 05/05/2017	7	100 %
Laure Hauseux	Membre	●	15/05/2018		100 %
Catherine Lucet	Membre (*)	●	15/05/2018		100 %
Taux d'indépendance		**2/3**			

(*) Présidente jusqu'au 15/05/2018.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme à la proportion des deux tiers recommandée par le Code Afep-Medef. La présidence du Comité a été confiée à titre transitoire à Monsieur Frédéric Saint-Geours, administrateur ayant perdu son indépendance à l'issue de l'Assemblée générale du 15 mai 2018 (application du critère d'ancienneté de douze ans du Code Afep-Medef).

Tous les membres du Comité d'audit exercent ou ont exercé des fonctions de dirigeants d'entreprise et disposent à ce titre de la compétence financière ou comptable visée par l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Missions

Le Comité d'audit apporte son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de toute opération, de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Casino, Guichard-Perrachon ou ses filiales en termes d'engagement ou de risque.

Concernant l'audit des comptes annuels et semestriels, la Société veille à réunir le Comité d'audit deux jours au minimum avant le Conseil d'administration appelé à les arrêter.

À ce titre et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il examine les modalités d'arrêté des comptes ainsi que la nature, l'étendue et le résultat des travaux mis en œuvre par les Commissaires aux comptes à cette occasion au sein de la Société et de ses filiales.

Ainsi, il est notamment chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

À ce titre, le Comité d'audit entend les Commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyse et de leurs conclusions. Il rencontre séparément s'il y a lieu et au moins deux fois par an les Commissaires aux comptes hors la présence des représentants de la Société. Des rencontres supplémentaires avec ces derniers ainsi qu'avec le responsable de l'audit interne peuvent être organisées à la demande du Comité.

Le Comité d'audit organise la procédure de sélection des Commissaires aux comptes.

Depuis le 15 février 2015, le Comité d'audit procède également à l'examen préalable à leur conclusion, des conventions significatives conclues entre, d'une part, la Société ou ses filiales à 100 % et, d'autre part, les autres sociétés du groupe Casino et les sociétés mères du Groupe et leurs filiales ainsi que les sociétés mises en équivalence, dites "parties liées" afin de renforcer la prévention des risques de conflits d'intérêts et la protection des intérêts minoritaires. Il communique son avis à la Direction générale ainsi qu'au Conseil d'administration, pour information ou autorisation, selon le cas. Le Comité d'audit est appelé à constater que l'opération entre dans le champ d'application de la procédure et à formuler un avis sur l'équilibre de la convention avec une partie liée qui lui est soumise (voir également le paragraphe 5.6.5 ci-après sur la procédure d'examen des conventions entre les parties liées et son champ d'application).

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion, qui a été mise à jour le 14 décembre 2018 à l'issue de la révision par le Comité d'audit de sa procédure d'approbation des services non-audit susceptibles d'être rendus par les Commissaires aux comptes. Le règlement intérieur du Conseil d'administration présente également ses attributions.

Activité du Comité d'audit en 2018

Au cours de l'année 2018, le Comité d'audit s'est réuni à sept reprises (six réunions au cours de l'exercice précédent) : Outre les réunions sur les comptes et les travaux semestriels de l'audit interne, de la direction des risques et de la conformité et du contrôle interne, trois réunions exceptionnelles ont été tenues au titre de la procédure d'examen préalable d'opérations avec des parties liées et du suivi du plan de cessions d'actifs et de désendettement. Le taux de participation s'est établi à 100 % (100 % en 2017).

Le Directeur financier, le Directeur consolidation, reporting et normes Groupe, le Directeur de la comptabilité Groupe, le Directeur de l'audit interne Groupe, le Directeur de la comptabilité, le Directeur juridique Groupe, le Directeur adjoint des risques et de la conformité et du contrôle interne, et la Secrétaire du Conseil, également Secrétaire du Comité, ont généralement participé à ces réunions. Les représentants des Commissaires aux comptes sont présents aux réunions traitant des comptes annuels et semestriels, des mises en paiement de dividendes, des évolutions des normes comptables et des travaux de l'audit interne et de la direction des risques et de la conformité et du contrôle interne.

En fonction des points à l'ordre du jour, d'autres responsables du Groupe, parmi lesquels le Directeur général adjoint en charge des opérations, le Directeur financier adjoint, le Directeur de la doctrine comptable Groupe et des projets transverses, le Directeur financier de la zone Amérique latine, le Président du Comité de prévention des risques et Président du Comité d'éthique Groupe, le Directeur de la direction des risques et de la conformité et Déontologue Groupe, le Directeur de la sécurité des systèmes d'information Groupe, le Directeur des activités marchandises et Président d'AMC, la Directrice du développement et des participations, et le Président de l'Immobilière Groupe Casino, ont également participé aux réunions du Comité. Au titre de l'examen des comptes annuels et semestriels, le Comité a également rencontré les Commissaires aux comptes hors la présence des représentants de la Société.

Le Comité s'est appuyé sur des rapports d'experts externes, financiers et juridiques. Il s'est également appuyé sur les comptes rendus du Comité gouvernance et RSE pour le suivi de la conformité du dispositif de prévention et de détection de la corruption instauré par la loi Sapin II et de la conformité au Règlement général sur la protection des données personnelles.

L'activité du Comité s'est concentrée sur les éléments suivants :

Lors de l'arrêté des comptes annuels 2017 et semestriels 2018, le Comité d'audit a vérifié le déroulement du process de clôture et l'intégration de celui des différentes filiales cotées du Groupe. Il a examiné et débattu de la note de la Direction financière et comptable sur les risques et les engagements hors bilan, des rapports de gestion et du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment le compte rendu de leurs travaux d'audit, d'examen du dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et la revue de l'ensemble des opérations de consolidation et des états financiers de la Société. Dans le cadre de l'examen des comptes, le Comité a également procédé à la revue des principaux risques auxquels le Groupe est confronté et des options comptables retenues en matière de provisions. Il a en particulier à nouveau examiné la comptabilisation des risques fiscaux de GPA. Il s'est assuré de la pertinence des méthodes et traitements comptables utilisés dans les états financiers, ainsi que la bonne réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission. Il a examiné les projets de communiqués financiers.

Le Comité a été régulièrement informé de l'évolution de l'endettement et de la notation financière du Groupe ainsi que des procédures ou enquêtes en cours. Il a été notamment informé des actions engagées en réponse aux attaques spéculatives et campagnes de communication hostiles engagées en vue de faire baisser les cours des titres de la Société et de Rallye sur la base d'informations fausses et trompeuses.

Le suivi du plan de cessions d'actifs et de désendettement confié au Comité d'audit a fait l'objet de présentations régulières. Le Comité a également examiné la proposition de mise en paiement d'un acompte sur le dividende de l'exercice 2018 et s'est assuré de la conformité de celui-ci à l'intérêt social de la Société en vue de rendre son avis au Conseil d'administration.

Dans le cadre de sa mission d'examen des opérations entre parties liées, il a notamment rendu son avis sur des conventions reflétant la réorganisation de l'activité de relevanC et de 3W Régie, régie interne de Cdiscount, et examiné les impacts de la réorganisation sur les budgets 2018 de ces sociétés. Il a également examiné et émis un avis favorable sur la proposition de convention réglementée entre Casino et Mercialys, visant à la prise en charge par Casino des frais engagés par Mercialys au titre de la cession de la participation du Groupe dans Mercialys. Il a examiné le rapport annuel de la direction sur l'ensemble des conventions entre parties liées ayant pour objet de recenser l'ensemble des conventions ou opérations intervenues entre celles-ci en 2017, y compris les opérations exemptées du champ d'application de la procédure d'examen préalable par le Comité.

Les travaux liés à la mise en application des normes IFRS 9, 15 et 16 ont été présentés lors de séances auxquelles participaient les Commissaires aux comptes.

La Direction de l'audit interne a présenté au Comité ses rapports semestriels d'activité sur les missions d'audit réalisées, les résultats des missions de suivi des plans d'actions, les missions de coordination avec les équipes d'audit internes des différentes entités du Groupe. Le Comité a par ailleurs approuvé le programme d'audit interne pour 2019.

Les travaux semestriels de la Direction des risques et de la conformité et de son pôle contrôle interne Groupe lui ont également été présentés par le Directeur du contrôle interne et le Directeur des risques et de la conformité et déontologue Groupe. Le Comité a notamment pris connaissance de l'avancement des plans d'actions en vue de la mise en place progressive du référentiel de contrôle interne Groupe et de campagnes d'autoévaluation du contrôle interne et des processus de cartographies des risques. Le Directeur du contrôle interne a également présenté l'actualisation de la cartographie des risques majeurs du Groupe, la méthodologie suivie et les plans d'actions mis en place.

Le suivi du plan d'actions de prévention de la cybercriminalité a fait l'objet de présentations semestrielles du Directeur de la sécurité des systèmes d'information Groupe. Le Comité a constaté l'effort continu dans la sécurisation des systèmes informatiques et la sensibilisation des Business Units dans un contexte de risque cyber accru et de renforcement des exigences de sécurisation lié au règlement européen sur la protection des données personnelles.

Le Comité a également été informé de l'ensemble des travaux poursuivis depuis le début de l'exercice par le Comité gouvernance et RSE s'agissant notamment du suivi d'une part de la mise en conformité avec le règlement européen sur la protection des données personnelles et d'autre part du déploiement du dispositif de lutte contre la corruption issu de la loi dite Sapin II et des actions en cours, ainsi que de l'examen des développements intégrés au rapport de gestion relativement aux données sociales et environnementales.

Le Comité a délibéré sur des missions dites "non audit" rendues par les Commissaires aux comptes en application de la procédure d'approbation de ce type de missions mise en place en juillet 2016, et a pris acte de la confirmation par les Commissaires aux comptes de l'absence de situations ou de risques de nature à affecter leur indépendance au titre de l'exercice écoulé. Il a révisé en décembre 2018 cette procédure d'approbation laquelle a été annexée à la Charte du Comité d'audit.

Le Comité a fait part de ses observations et de ses recommandations sur les travaux réalisés et leur suivi.

La Présidence du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Composition au 13 mars 2019

	Qualité	Indépendance	1re nomination/dernier renouvellement	Nombre de réunions	Taux d'assiduité
Nathalie Andrieux	Présidente Membre	●	15/05/2018 07/07/2015	3	100 % 100 %
Gilbert Delahaye	Membre	N/A	15/12/2017		-
Sylvia Jay	Membre	●	15/05/2018		100 %
David de Rothschild	Membre		15/05/2018		100 %
Taux d'indépendance		**2/3**			

La composition du Comité a été revue le 15 mai 2018 (cf. également la section 5.2.3 ci-avant) en lien avec les expertises nécessaires aux travaux des Comités et les règles de représentation des administrateurs indépendants.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme au Code Afep-Medef qui recommande une majorité d'administrateurs indépendants (l'administrateur représentant les salariés ne devant pas être pris en compte pour ce calcul).

Le Président-Directeur général est associé aux travaux du Comité des nominations et des rémunérations concernant le processus de sélection et de nomination des membres du Conseil ainsi que l'Administratrice référente et l'information sur la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Missions

La Charte du Comité des nominations et des rémunérations établit ses pouvoirs et attributions. Elle a été modifiée le 13 mars 2019, les missions lui étant dévolues s'agissant de l'examen des données sociales et environnementales et de la politique d'égalité entre les hommes et les femmes, ayant été confiées au Comité gouvernance et RSE dans le cadre de l'élargissement des attributions de ce Comité dans le domaine de la RSE. Le règlement intérieur du Conseil d'administration, également modifié, présente ses attributions.

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des futurs administrateurs au regard des critères et éléments fixés par le Comité gouvernance et RSE afin d'assurer notamment la complémentarité des expertises et la diversité, du plan de développement humain et de succession, de la situation d'indépendance des administrateurs, de la détermination et du contrôle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de l'attribution gratuite d'actions ainsi que de la mise en place de plans d'actionnariat salarié.

Activité du Comité des nominations et des rémunérations en 2018

Au cours de l'année 2018, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à trois reprises (cinq fois au cours de l'exercice précédent). Le taux de participation s'est établi à 100 % (100 % en 2017). Le Comité a finalisé au cours de l'exercice la procédure de sélection d'une nouvelle administratrice selon les critères de complémentarité fixés et en vue d'atteindre et de conserver une représentation équilibrée des femmes et des hommes et la proportion de membres indépendants souhaitée. Il a recommandé au Conseil les propositions relatives à la composition du Conseil soumises à l'Assemblée générale du 15 mai 2018.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de l'indépendance des administrateurs en prenant en compte l'ensemble des critères du Code Afep-Medef et présenté ses analyses au Conseil. Dans ce cadre, il a examiné la situation de chaque administrateur au regard, le cas échéant, des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Il a fait des recommandations sur la composition des Comités à l'issue de l'Assemblée et sur la proposition de confier à Madame Catherine Lucet, administratrice indépendante, la fonction d'administratrice référente et la Présidence du Comité gouvernance et RSE en raison de sa personnalité, de ses compétences et de son expérience au sein du Conseil.

Il a été saisi des modalités de détermination des rémunérations fixe et variable 2018 du Président-Directeur général et de la fixation de sa rémunération variable 2017. Il a recommandé pour 2018 le renforcement proposé des conditions d'acquisition de l'objectif quantitatif non financier lié à la RSE retenu pour la rémunération variable annuelle et du seuil minimum d'acquisition de l'objectif de Total Shareholder Return (TSR) retenu pour la rémunération variable conditionnelle à long terme, issu des dialogues avec les investisseurs. Il a également été informé des rémunérations des autres membres du Comité exécutif et examiné le positionnement de la rémunération globale de chacun des membres du Comité exécutif. Le Comité a examiné les projets de résolutions et de rapports du Conseil concernant, d'une part, le vote des actionnaires sur les éléments de la rémunération 2017 du Président-Directeur général et, d'autre part, le vote des actionnaires sur sa politique de rémunération 2018 soumis à l'Assemblée générale réunie en mai 2018. Il a également revu les parties du rapport du Conseil d'administration figurant dans le Document de Référence 2017 relatives aux sujets entrant dans ses attributions.

Le Comité a également été saisi de propositions d'attributions gratuites d'actions au profit de cadres du Groupe et émis un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'attribution gratuite d'actions soumise à l'Assemblée.

Le Comité a émis ses recommandations sur la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et des Comités spécialisés, à l'administrateur référent, aux Présidents des Comités et aux censeurs.

Le Comité a reçu de la Direction des ressources humaines le point annuel sur les plans de succession et la démarche de développement du capital humain du Groupe déployés en France et à l'international. L'analyse de la composition des comités de direction du Groupe, plus précisément en France, et du comité exécutif du Groupe a également été menée.

Le Comité a notamment constaté l'efficacité des procédures d'identification et de gestion des viviers de talents du Groupe et noté que les politiques de développement des ressources humaines (recrutement, formation, accompagnement, gestion des carrières, mobilités transverses) poursuivies depuis plusieurs années visent à faire émerger et développer sans discrimination une diversité de potentiels pour alimenter les plans de succession des instances dirigeantes

Le Comité a constaté que les actions poursuivies sont en particulier de nature à permettre dans le temps une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des comités de direction des unités opérationnelles (Business Units) et du comité exécutif du Groupe (lequel compte aujourd'hui une seule femme dont le périmètre opérationnel est très important) et a recommandé de poursuivre voire d'intensifier les plans d'actions.

Le Comité s'est également assuré de la poursuite des démarches continues d'actualisation des plans de succession des comités de direction des unités opérationnelles et des principaux responsables ainsi que de l'existence de dispositions en cas de vacance imprévisible de la direction générale de Casino qui lui sont régulièrement présentées.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité des nominations et des rémunérations.

Pour effectuer certaines de ses missions, le Comité des nominations et des rémunérations a souhaité s'appuyer sur des analyses et études comparatives réalisées notamment par des cabinets spécialisés.

COMITÉ GOUVERNANCE ET RSE

Composition au 13 mars 2019

	Qualité	Indépendance	1re nomination/dernier renouvellement	Nombre de réunions	Taux d'assiduité
Catherine Lucet	Présidente Membre	●	15/05/2018 15/05/2018	3	100 %
Nathalie Andrieux	Membre	●	15/05/2018		100 %
Christiane Féral-Schuhl	Membre	●	15/05/2018		100 %
Frédéric Saint-Geours	Membre*		05/05/2017		100 %
Taux d'indépendance		**3/4**			

* *Président jusqu'au 15/05/2018.*

La composition du Comité a été modifiée le 15 mai 2018 (cf. également le paragraphe 5.2.3 ci-avant) en lien avec l'élargissement de ses missions dans le domaine de la RSE, la désignation d'une nouvelle administratrice référente et les règles de représentation des administrateurs indépendants.

Missions

Les missions, règles d'organisation et de fonctionnement du Comité sont regroupées dans une Charte spécifique qui a été modifiée et approuvée pour la dernière fois par le Conseil d'administration le 15 décembre 2017, le Comité étant dénommé depuis cette date Comité gouvernance et RSE. Le règlement intérieur du Conseil d'administration présente également ses attributions.

Le Comité a été créé en 2015 afin de suivre l'évolution des règles de gouvernance et veiller à leur bonne application, ainsi qu'à proposer toute adaptation corrélative, et à leur adéquation dans le Groupe. Dans le domaine de la gouvernance, il est notamment chargé du suivi des sujets relatifs à la déontologie applicable aux administrateurs, de la fixation des modalités et de la mise en œuvre de l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration, et de la gestion des conflits d'intérêts. Il examine régulièrement la structure, la taille et la composition du Conseil.

Dans le domaine de la RSE ses missions ont été élargies à compter du 15 décembre 2017 reflétant l'implication au plus haut niveau de l'organisation dans la démarche de progrès RSE du Groupe et définies en cohérence avec celles des deux autres Comités. Il est ainsi chargé d'examiner, en lien avec la stratégie du Groupe, les engagements et les politiques du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociale, environnementale et sociétale d'entreprise, la mise en œuvre de ces politiques et leurs résultats. Dans ce cadre, il s'assure, en lien avec le Comité d'audit, de l'existence de dispositifs d'identification et de gestion des principaux risques liés à ces sujets et de la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires. Il analyse la participation du Groupe dans les indices extra-financiers. Il examine l'information communiquée annuellement dans le rapport de gestion au titre de l'information extra-financière en application des dispositions légales de même que la politique d'égalité professionnelle hommes/femmes, missions préalablement confiées au Comité des nominations et des rémunérations (voir également l'article 12.2.5 du règlement intérieur du Conseil dans la section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence).

Activité du Comité gouvernance et RSE en 2018

Au cours de l'année 2018, le Comité de gouvernance s'est réuni à trois reprises (trois fois en 2017). Le taux de participation a été de 100 % (100 % en 2017).

Les activités du Comité se sont essentiellement concentrées sur les points suivants :

Le Comité a revu le rapport annuel de l'Administrateur référent sur le fonctionnement du Conseil et les conditions d'exercice des fonctions respectives de Président et de Directeur général en 2017. Il a examiné le rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise inséré dans le Document de Référence 2017 dont il a recommandé au Conseil l'approbation.

Le Comité a examiné la taille et la composition du Conseil et des Comités et a été informé de la conclusion de la procédure de sélection d'une nouvelle administratrice dont il avait recommandé les critères de recherche conformément aux conclusions de l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Il a examiné le bilan d'activité du Comité de déontologie boursière un an après sa création ainsi qu'une proposition de mise à jour du Code de déontologie boursière.

Dans le cadre de ses attributions en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), le Comité a examiné et débattu à deux reprises au cours de l'exercice 2018 de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale mise en œuvre par la Société lors de présentations réalisées par le Directeur de la RSE Groupe. Dans ce cadre, il a en particulier revu les axes et priorités définis et les résultats. Il a examiné les indicateurs extra-financiers sélectionnés, la participation du Groupe dans les indices extra-financiers et l'évolution des notations, les dialogues poursuivis avec les parties prenantes et les questions abordées, les plans d'actions, les enjeux identifiés en 2018 et 2019 et leur pilotage en France et en Amérique Latine. Il a approuvé la poursuite de la stratégie déployée et encouragé le développement d'un axe de communication de la politique RSE tant au niveau corporate qu'au niveau des enseignes. Les travaux en cours pour l'établissement de la déclaration de performance extra-financière et le suivi du plan de vigilance de la Direction générale au titre de l'exercice 2018 lui ont été présentés.

Plusieurs points de suivi ont été présentés au Comité par le Directeur des risques et de la conformité et Déontologue Groupe et le Directeur du contrôle interne sur la mise en œuvre des mesures et procédures de prévention et de détection de la corruption requises par la loi "Sapin II" (dispositif antérieurement suivi par le Comité d'audit) et les processus de cartographie des risques. Le Comité a noté la poursuite des réalisations et les actions en cours dont il suivra l'avancement. La démarche suivie par le Groupe pour se mettre en conformité avec le RGPD lui a été présentée avec un point de situation sur chacune des actions prioritaires menées. Le Comité a rendu compte au Comité d'audit de son suivi de la conformité sur ces thématiques de RSE et recommandé au Conseil l'approbation des informations relatives à la RSE, la démarche éthique et de conformité et au plan de vigilance établi par la direction générale intégrés au rapport de gestion, présentés dans le Document de Référence 2017.

Le Comité a reçu de la Direction des ressources humaines, la présentation des principales actions menées en 2018 au sein du Groupe dans le cadre de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les principaux plans d'actions pour 2019 en vue du débat annuel du Conseil.

En décembre 2018, le Comité a également examiné la situation de la Société au regard des rapports émis en 2018 par l'AMF et le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise et des recommandations du Code Afep-Medef révisé en juin 2018 dont il a présenté la synthèse au Conseil.

Le Comité a également examiné le renouvellement des autorisations annuelles spécifiques du Président-Directeur général détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

La Présidence du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité.

5.5.3. Administratrice référente indépendante – Bilan d'activité 2018

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit la désignation obligatoire d'un administrateur indépendant référent lorsqu'une même personne exerce les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général (cf. également paragraphe 5.3.3 ci-avant).

Sur la proposition du Président-Directeur général, la fonction d'administrateur référent a été créée à compter du 11 mai 2012. Confiée depuis le 7 juillet 2015 à Monsieur Frédéric Saint-Geours, Président du Comité gouvernance et RSE, le Conseil a désigné Madame Catherine Lucet, administratrice indépendante, pour lui succéder à compter du 15 mai 2018.

Le règlement intérieur du Conseil décrit dans son article 13 ses missions et prérogatives. L'administrateur référent est chargé de veiller à ce que l'exercice des fonctions unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général n'altère pas le bon fonctionnement du Conseil d'administration, par exemple en matière d'information des administrateurs, d'ordre du jour et d'organisation des délibérations.

À cet effet, il ou elle peut saisir à tout moment le Comité gouvernance et RSE sur les sujets qui pourraient poser difficulté.

Monsieur Frédéric Saint-Geours et Madame Catherine Lucet ont participé à l'ensemble des réunions du Conseil d'administration (13 réunions) et présidé ou participé respectivement, à l'ensemble des réunions du Comité d'audit (sept réunions) et du Comité gouvernance et RSE (trois réunions).

Au titre de l'exercice 2018 :

- Chaque administrateur référent a présidé en 2018 une réunion des administrateurs indépendants consacrée à l'évaluation du fonctionnement en 2017 et 2018 du Conseil et de ses Comités.
- L'administratrice référente a présenté en mars 2019 au Comité gouvernance et RSE puis au Conseil, son rapport constatant que les deux fonctions de Président et de Directeur général, ainsi que les missions du Conseil et des Comités, étaient exercées de façon satisfaisante et qu'aucune difficulté n'était apparue ou n'avait été portée à la connaissance du Comité des nominations et des rémunérations ou du Comité gouvernance et RSE ou de l'administratrice référente au cours de l'exercice sur d'éventuels conflits ou risques de conflits d'intérêts. Le bon fonctionnement du Conseil au regard, en particulier, de l'organisation de ses délibérations et de son information et de la qualité du fonctionnement de ses comités, a été confirmé. Le Président-Directeur général a été informé par l'administratrice référente des observations et recommandations formulées et a échangé individuellement avec chacun des membres du Conseil externes à la Société.
- Au titre de la présidence du Comité gouvernance et RSE, l'administratrice référente a examiné en décembre 2018 la revue annuelle des pratiques de gouvernance au regard du Code Afep-Medef, de son guide d'application et des rapports de l'AMF et du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise ; elle s'est assurée de la bonne information des administrateurs sur les évolutions, du bon examen des sujets et du bon accomplissement par le Comité de ses nouvelles missions dans le domaine de la RSE ; elle a rendu compte au Comité d'audit et au Conseil des travaux du Comité dans le cadre de sa mission de suivi des actions de mise en conformité avec le règlement européen sur la protection des données personnelles, et du renforcement du programme de lutte contre la corruption au titre de la loi dite "Sapin II".
- Monsieur Frédéric Saint-Geours a été associé à la procédure de sélection de la candidate pressentie pour rejoindre le Conseil d'administration en mai 2018 et aux réflexions relatives à l'évolution de la composition des Comités et à la sélection d'une administratrice référente indépendante.
- En sa qualité de membre du Comité d'audit, l'administratrice référente a participé à l'ensemble de ses travaux dont l'examen des conventions avec les parties liées, la mise en œuvre du plan de cessions d'actifs non stratégiques dont elle a souhaité que le Comité assure le suivi. Dans un contexte marqué par de violentes attaques et actions de dénigrement et de déstabilisation, elle s'est assurée que les diligences menées relativement à la proposition de mise en distribution d'un acompte sur dividende permettent aux administrateurs d'exercer pleinement leur jugement et leurs responsabilités.
- L'administratrice référente s'est entretenue régulièrement avec la Secrétaire du Conseil de la préparation des réunions des Comités et de l'ordre du jour du Conseil.
- L'administratrice référente a rendu compte de son activité au Comité gouvernance et RSE et au Conseil d'administration.

La Secrétaire du Conseil d'administration s'est tenue à la disposition de l'administratrice référente dans le cadre de l'accomplissement de ses missions.

5.5.4. Évaluation des conditions de fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément au Code Afep-Medef, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité gouvernance et RSE, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Pour l'année 2016, le Comité de gouvernance a ainsi confié à un cabinet externe (SpencerStuart), la sixième évaluation formalisée mise en œuvre fin 2016 dont le rapport a été transmis à l'ensemble des administrateurs. Le Président du Comité et administrateur référent, en a présenté une synthèse au Conseil d'administration qui l'a examinée, en a débattu, et a approuvé la mise en œuvre de l'ensemble des conclusions.

L'évaluation a dressé le constat unanime d'un fonctionnement du Conseil efficace, sérieux et en amélioration. La transparence et la clarté des réponses aux questions, la qualité des dossiers transmis au Conseil et aux Comités (et plus généralement les prestations du secrétariat du Conseil) et la bonne articulation entre le Conseil et ses Comités contribuent à cette appréciation.

Les administrateurs ont salué l'organisation régulière des réunions consacrées à la stratégie et au budget, le développement des revues d'activités présentées par les responsables opérationnels du Groupe, la création d'une plateforme numérique pour le Conseil et les Comités, la création du Comité de gouvernance, la mise en place et les travaux de l'administrateur référent dont l'organisation des réunions des administrateurs indépendants.

Diverses suggestions d'amélioration de l'organisation des travaux du Conseil ont été formulées. Leur mise en œuvre engagée par la Société au cours de l'exercice 2017, fait l'objet d'un suivi annuel par les administrateurs indépendants et de précisions.

Le processus d'évaluation mené fin 2016 n'avait pas formellement prévu l'appréciation de la contribution individuelle des administrateurs telle que préconisée par le Code Afep-Medef. Ainsi il n'a pas été demandé à chaque administrateur de porter une appréciation sur la contribution de chacun des autres administrateurs. Toutefois lors des entretiens, chacun d'eux a pu librement s'exprimer sur la composition et la dynamique des réunions du Conseil et des Comités, les travaux des Présidents des Comités et de l'administrateur référent, et analyser sa propre contribution personnelle. Le processus mené et les conclusions satisfaisantes sur le fonctionnement du Conseil permettent ainsi d'apprécier le professionnalisme et l'implication personnelle des membres du Conseil en particulier s'agissant des administrateurs indépendants. L'avis des membres a été sollicité sur la mise en œuvre à l'avenir de cet exercice recommandé par le Code Afep-Medef. Suivant l'avis des administrateurs indépendants, le Comité gouvernance et RSE a recommandé qu'il ne soit pas procédé à l'évaluation de la contribution individuelle des membres du Conseil lors de la prochaine évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil qui sera menée au cours du second semestre 2019 et de continuer à privilégier l'évaluation collégiale jugée plus adaptée à la structure du Conseil et donnant toute satisfaction.

Les principales suggestions confirmées et précisées lors de la réunion des administrateurs indépendants le 30 janvier 2018, lesquels ont exprimé leur satisfaction sur les actions menées en 2017, ont été de poursuivre la contribution du Conseil aux réflexions stratégiques et à l'analyse des plans d'affaires et de la concurrence, de développer le suivi du budget, de renouveler le déplacement particulièrement apprécié dans une implantation commerciale réalisé en 2017, et de mettre en valeur en interne comme à l'extérieur du Groupe les objectifs et les résultats des actions de RSE.

Lors de leur réunion fin 2018, les actions engagées ont été particulièrement saluées par les administrateurs indépendants qui reconnaissent unanimement la qualité du fonctionnement courant du Conseil et des Comités et apprécient année après année la prise en compte de leurs suggestions. Les réalisations suivantes de l'exercice 2018 ont été particulièrement soulignées :

- les présentations de la stratégie, des budgets et leur suivi et les contacts directs avec les dirigeants et responsables opérationnels ;
- le nouveau déplacement organisé en 2018 dans les entrepôts et au siège de Cdiscount ayant permis d'approfondir la connaissance de cette entité majeure du Groupe et d'apprécier sa dynamique et la grande qualité de son équipe de direction ;
- l'évolution de la composition du Conseil avec la sélection de nouveaux membres indépendants dont les profils répondent aux critères définis par le Conseil ;
- la qualité rigoureuse du fonctionnement du Conseil et de son information pendant la période marquée par des attaques contre Casino et sa société mère et les moyens apportés aux administrateurs pour qu'ils puissent former leur jugement et exercer leurs responsabilités.

Les administrateurs indépendants ont suggéré l'amélioration de la qualité technique des participations à distance par téléphone ou par videoconférence, et renouvelé le souhait de l'organisation d'un nouveau déplacement du Conseil dans une implantation commerciale.

Dans la perspective du renouvellement du mandat d'administrateur du Président-Directeur général lors de l'Assemblée annuelle 2019, les administrateurs indépendants ont considéré à l'unanimité que le maintien de l'unicité des fonctions était souhaitable, les enjeux stratégiques et financiers auxquels le Groupe est confronté demandant un pilotage unifié que le Président-Directeur-général est incontestablement le mieux à même d'assurer, accompagné par un Comité exécutif d'un excellent niveau.

5.5.5. Déontologie – Gestion des conflits d'intérêts – Protection des intérêts minoritaires

DÉONTOLOGIE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur du Conseil, et notamment sa section VI, énonce les règles de déontologie auxquelles sont soumis les membres du Conseil. Cette section a été complétée et mise à jour en 2016 puis en mars 2017. Elle rappelle que chaque administrateur doit exercer son mandat dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique, de loyauté et d'intégrité. Elle comprend notamment des prescriptions relatives au devoir d'information de l'administrateur, à la défense de l'intérêt social, à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts, à l'assiduité des administrateurs, à la protection de la confidentialité, et à la participation au capital des administrateurs désignés par l'Assemblée générale. Les mesures relatives à la prévention des opérations d'initiés ont par ailleurs été regroupées dans le Code de déontologie boursière qui a été adopté en mars 2017 et auquel le règlement intérieur fait expressément référence (voir ci-après). La Charte d'éthique et le Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe qui définissent et illustrent les valeurs éthique et d'intégrité du Groupe constituent les documents de référence destinés à l'ensemble des salariés ainsi qu'aux dirigeants et administrateurs du Groupe. Ces documents sont consultables sur le site Internet de la Société (https://www.groupe-casino.fr/fr/le-groupe/deontologie-boursiere/ et https://www.groupe-casino.fr/fr/nos-engagements/ethique-conformite/).

La section VI du règlement intérieur précise qu'avant d'accepter sa mission, chaque administrateur doit prendre connaissance des textes légaux et réglementaires liés à sa fonction, des codes et bonnes pratiques de gouvernance applicables, ainsi que des prescriptions particulières à la Société résultant des statuts et du règlement intérieur.

Les administrateurs ont le devoir de demander l'information nécessaire dont ils estiment avoir besoin pour accomplir leur mission. À cet effet, ils doivent réclamer au Président, s'il y a lieu et dans les délais appropriés, les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil.

S'agissant des règles relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts, l'administrateur qui représente l'intérêt de tous les actionnaires, a le devoir de révéler aux autres membres du Conseil tout conflit d'intérêts qui pourrait le concerner. Le règlement intérieur précise ainsi que chaque administrateur a l'obligation d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être directement ou indirectement, impliqué et l'obligation de s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante. Chaque administrateur doit par ailleurs consulter le Président avant de s'engager dans toute activité ou d'accepter toute fonction ou obligation pouvant le ou la placer dans une situation de conflit d'intérêts même potentiel. Le Président peut saisir le Comité gouvernance et RSE ou le Conseil d'administration de ces questions.

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration, afin de mieux prendre en compte la dimension fortement internationale du Groupe ainsi que la présence de plusieurs sociétés cotées, filiales ou maisons mères, tant en France qu'à l'étranger, a souhaité aménager ou compléter les procédures et/ou les organes existants, en son sein et ainsi conforter la démarche de bonne gouvernance. Il a ainsi décidé, d'instituer une procédure d'examen de l'ensemble des conventions entre parties liées (voir ci-après), et de créer le Comité de gouvernance, renommé en décembre 2017, Comité gouvernance et RSE, chargé plus particulièrement des sujets de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale, environnementale et sociétale d'entreprise.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité gouvernance et RSE peut ainsi se saisir de toute question exceptionnelle qui ferait naître un conflit d'intérêts au sein du Conseil d'administration et rendre tout avis et recommandation à ce sujet.

CONFLITS D'INTÉRÊTS – PROTECTION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également de l'assistance en matière stratégique de la société Euris, société de contrôle ultime, dont Monsieur Jean-Charles Naouri est Président et associé majoritaire, laquelle assure une mission permanente de conseil en matière stratégique et de développement (équipe constituée de 17 personnes), dont les termes sont fixés par une convention conclue le 5 septembre 2003 qui a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le cadre de la procédure des conventions et engagement réglementés, de même que les avenants ultérieurs à cette convention. Au terme de l'avenant en date du 14 mars 2017, autorisé par le Conseil d'administration réuni le 6 mars 2017, après examen et avis favorable unanime du Comité d'audit, et approuvé par l'Assemblée générale du 5 mai 2017, la durée de la convention, renouvelée à compter de 2017 avec reconduction des mêmes modalités de facturation, a été portée à trois ans avec l'intégration corrélative d'une clause d'actualisation annuelle du montant facturé à la Société en fonction de l'évolution des coûts d'assistance stratégique d'Euris et des quotes-parts dans les clés de répartition. Dans le cadre de sa procédure d'examen présentée ci-dessus, le Comité d'audit a rendu à l'unanimité son avis favorable sur la conclusion de cet avenant après avoir pris connaissance de rapports d'experts financiers et d'une expertise indépendante confirmant la pertinence de la méthode de répartition des frais retenue et son adaptation à la mission réalisée ainsi que d'avis juridiques concluant à la conformité à l'intérêt social de la Société du renouvellement de la convention et de l'aménagement de sa durée de trois ans. Les conclusions de

l'expertise indépendante ont été portées à la connaissance des actionnaires lors l'Assemblée générale du 5 mai 2017. En application de la convention, le montant versé en 2019 par la Société à la société Euris au titre de cette mission sur l'exercice 2018 s'est élevé à 760 000 euros HT (900 000 euros HT en 2017) (cf. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées).

Euris exerce également sa mission permanente de conseil et d'assistance stratégique et de développement auprès de filiales de la Société représentant une facturation globale pour 2018 de 2,38 millions d'euros HT. La Société et ses filiales bénéficient également de la part d'Euris et de Foncière Euris de la mise à disposition de locaux équipés (cf. note 14 de l'Annexe aux comptes consolidés).

À la connaissance de la Société, à l'exception des contrats de services auxquels il fait référence ci-dessus, il n'existe pas d'autre contrat de service liant les membres du Conseil d'administration de la Société à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Messieurs Jean-Charles Naouri, Jacques Dumas, Didier Lévêque, Michel Savart et Madame Diane Coliche, dirigeants, administrateurs ou représentants permanents de sociétés des groupes Euris et Rallye, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés de ces deux groupes et/ou du groupe Casino (cf. la liste des mandats figurant dans la section 5.5) et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration, et leurs intérêts privés ou leurs autres obligations ; il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été nommé en cette qualité.

Les missions conférées au Comité d'audit, en particulier au travers de la procédure d'examen préalable des conventions entre parties liées, et au Comité gouvernance et RSE, au sein desquels siège une majorité d'administrateurs indépendants, mais également l'administratrice référente indépendante permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de la Société.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration, personnes physiques.

Procédure d'examen préalable par le Comité d'audit des conventions entre parties liées

Casino a souhaité apporter une attention particulière aux conventions conclues entre, d'une part, Casino ou ses filiales à 100 % et, d'autre part, les autres sociétés du groupe Casino, les sociétés mères du Groupe et leurs filiales ainsi que les sociétés mises en équivalence dites "parties liées".

Dans ce cadre et visant ainsi les conflits d'intérêts et la nécessaire protection des différents intérêts minoritaires au sein du Groupe, le Conseil d'administration a institué en 2015 un processus d'examen systématique des conventions conclues avec des parties liées en y associant le Comité d'audit. En effet, la seule procédure des conventions réglementées, telle qu'organisée par le Code de commerce (autorisation préalable du Conseil d'administration, rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation de l'Assemblée générale), n'a vocation à s'appliquer principalement qu'aux conventions auxquelles Casino est directement partie et ne couvre pas les conventions courantes conclues à des conditions normales, alors même que ces dernières constituent l'essentiel des conventions intra-groupe.

Le Conseil a ainsi mis en place une procédure d'examen préalable par le Comité d'audit de l'ensemble des conventions intervenant entre la Société ou ses filiales à 100 % d'une part, et les autres sociétés du Groupe ainsi que les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés de la Société, dont le montant individuel ou cumulé avec une même partie liée durant un même exercice social, est supérieur à 10 millions d'euros par opération, et au-delà du seuil de 10 millions d'euros en cumul, à 1 million d'euros par opération, avant présentation pour information ou autorisation du Conseil d'administration. Le Comité est appelé à formuler un avis sur l'équilibre de telles conventions. Ne sont pas soumises à cette procédure, les conventions conclues entre la Société et ses filiales à 100 % ou entre filiales à 100 %, relatives (i) à des flux commerciaux habituels s'inscrivant dans le cours normal des affaires, (ii) à l'intégration fiscale, dès lors qu'elles ne sont pas de nature à placer une entité y adhérant dans une situation moins bonne que celle qui aurait été la sienne en l'absence d'option pour le régime d'intégration, (iii) et à l'octroi ou la rémunération d'une caution ou garantie, sauf si la rémunération n'est pas conforme à celle pratiquée usuellement dans le Groupe.

Les conventions réglementées conclues par la Société sont par ailleurs soumises à cette procédure quel que soit leur montant. Sur demande de la Direction générale, toute convention n'entrant pas dans le champ d'application de la procédure pourra également y être soumise en raison de ses caractéristiques. Le Conseil d'administration peut également à la demande du Président-Directeur général ou du Président du Comité d'audit décider de confier à un Comité *ad hoc* l'examen préalable d'une convention avec une partie liée spécifique en raison de la nature ou de l'importance de l'opération envisagée.

Dans le cadre de l'application de cette procédure, le Comité a recours à des études ou analyses généralement établies par des tiers experts spécialisés, lui permettant de fonder son avis en étant pleinement informé.

Une charte spécifique d'organisation et de fonctionnement de la procédure a été établie et approuvée, après avis du Comité d'audit, par le Conseil d'administration. Le règlement intérieur du Conseil d'administration intègre également les dispositions relatives au principe d'examen préalable des conventions avec les parties liées par le Comité

d'audit qui doit être composé à hauteur des 2/3 au moins d'administrateurs indépendants.

L'ensemble des opérations examinées par le Comité d'audit au cours de l'exercice 2018 sur la base de rapports de tiers experts ont fait l'objet d'un avis favorable, le Comité d'audit ayant constaté le caractère équilibré des opérations pour chacune des parties. La Direction générale présente annuellement au Comité d'audit un rapport sur l'ensemble des conventions avec une partie liée intervenues au cours de l'année et sur l'ensemble des opérations relevant des exceptions mentionnées ci-dessus. Le rapport présenté au Comité d'audit au cours de l'exercice 2018 a permis à celui-ci de conclure à nouveau à l'absence de nécessité d'un élargissement du champ d'application de la procédure d'examen systématique mise en place en 2015.

CONDAMNATIONS

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- été associé en qualité de dirigeant à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

RESTRICTIONS ACCEPTÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LA CESSION DE LEURS ACTIONS

Aux termes des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 100 actions de la Société. Le règlement intérieur précise en complément que chaque administrateur désigné par l'Assemblée générale, personne physique ou morale ou représentant permanent, s'engage par ailleurs à détenir un nombre d'actions de la Société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jetons de présence, ces actions pouvant être acquises au moyen desdits jetons de présence. Les statuts excluent conformément à la loi, les administrateurs représentant les salariés du respect de cette obligation.

Sous réserve de ce qui précède, à la connaissance de la Société, il n'existe pour les membres du Conseil d'administration aucune restriction concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société autres que les obligations mises en place par le Groupe en application du Code de déontologie boursière, ou plus généralement les dispositions législatives ou réglementaires applicables, en matière d'abstention d'intervention sur les titres de la Société dans le cadre de la prévention des manquements et délits d'initié.

PRÉVENTION DES MANQUEMENTS ET DÉLITS D'INITIÉS

La Société a mis à jour au cours de l'exercice 2017 ses textes et recommandations internes suite à l'évolution du cadre législatif et réglementaire de la prévention des abus de marché avec l'entrée en vigueur le 3 juillet 2016 du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Sur la recommandation du Comité gouvernance et RSE, le règlement intérieur du Conseil d'administration a ainsi été à nouveau modifié et un Code de déontologie boursière a été adopté. Ce Code inclut notamment une description (i) des dispositions légales et réglementaires applicables, (ii) de la définition de l'information privilégiée (iii) des mesures prises par la Société dans le cadre de la prévention des opérations d'initiés, (iv) des obligations incombant aux personnes ayant accès à des informations privilégiées et (v) des sanctions encourues. Il rappelle par ailleurs que les filiales ou sociétés mères cotées de Casino disposent chacune de leurs propres règles de déontologie boursière auxquelles les destinataires concernés sont également invités à se conformer.

Le Code s'applique aux membres du Conseil d'administration, dirigeants et personnes assimilées ainsi que plus généralement aux salariés qui sont susceptibles d'avoir accès à des informations sensibles ou privilégiées. Il est communiqué à l'ensemble de ces personnes qui attestent en avoir pris connaissance et s'engagent à en observer les dispositions.

Il institue un Comité de déontologie boursière, chargé notamment de répondre à toute question liée à l'application du Code de déontologie boursière et de la gestion des listes d'initiés et des différés de publication d'informations privilégiées.

Le Code de déontologie boursière, comme le règlement intérieur du Conseil d'administration, fait référence au respect de l'interdiction de réaliser toutes opérations sur les titres et les instruments financiers de la Société :

- pendant les 30 jours calendaires précédant la date de diffusion par la Société d'un communiqué de presse d'annonce de ses résultats annuels et semestriels et le jour de ladite diffusion ;
- pendant les 15 jours calendaires précédant la date de diffusion par la Société d'un communiqué de presse d'annonce de ses informations financières trimestrielles et le jour de ladite diffusion ;
- à compter de la détention d'une information privilégiée et jusqu'à ce que l'information perde son caractère privilégié, notamment en étant rendue publique.

L'ouverture de chaque fenêtre négative donne lieu à un mail d'information des personnes concernées par l'interdiction, auquel est joint le rappel du calendrier des fenêtres négatives et des obligations stipulées par le Code de déontologie boursière.

Le Code rappelle les règles relatives à l'établissement des listes d'initiés et comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les personnes définies comme personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et les personnes ayant avec elles des liens personnels étroits, lors des transactions qu'elles réalisent sur les titres de la Société.

Le Code, examiné régulièrement, a été mis à jour les 7 mars et 14 décembre 2018.

ASSIDUITÉ ET CUMUL DES MANDATS

Le règlement intérieur du Conseil d'administration rappelle que chacun des administrateurs doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit veiller à assister à toutes les réunions du Conseil d'administration, aux assemblées générales d'actionnaires et aux réunions des Comités dont il fait partie. Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence adoptées par la Société sont conformes aux recommandations du Code Afep-Medef selon lesquelles en particulier la part variable liée à l'assiduité doit être prépondérante.

Il est vérifié qu'aucun administrateur, dont le mandat vient à renouvellement lors de l'Assemblée générale annuelle, n'est en situation de cumul de mandat. Le règlement intérieur du Conseil d'administration rappelle qu'en complément des règles légales, les administrateurs se conforment aux recommandations du Code Afep-Medef qui prévoient :

- pour le dirigeant mandataire social, qu'il ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées extérieures à son groupe y compris étrangères et qu'il doit recueillir l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée extérieure au Groupe ;
- pour un administrateur, qu'il ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères, cette recommandation s'appliquant lors de la nomination ou du prochain renouvellement du mandat de l'administrateur. Chaque administrateur informe la Société des mandats exercés dans d'autres sociétés françaises ou étrangères. Il porte à la connaissance de la Société tout nouveau mandat ou responsabilité professionnelle dans les meilleurs délais.

Le tableau suivant illustre la forte implication des administrateurs aux travaux du Conseil et des Comités au cours de l'exercice 2018. En raison de leurs obligations professionnelles, quelques membres n'ont pu être en mesure de participer à l'ensemble des réunions exceptionnelles organisées avec un préavis réduit aux dates qui assuraient la présence du plus grand nombre de membres indépendants.

	Conseil d'administration (13 réunions)	Comité d'audit (7 réunions)	Comité des nominations et des rémunérations (3 réunions)	Comité gouvernance et RSE (3 réunions)
Jean-Charles NAOURI	100 %			
Nathalie ANDRIEUX (1)	100 %		100 %	100 %
Diane COLICHE	100 %			
Gilbert DELAHAYE	100 %		100 %	
Jacques DUMAS (2)	100 %		100 %	
Christiane FERAL-SCHUHL (3)	77 %			100 %
Laure HAUSEUX (4)	100 %	100 %		
Syvia JAY (5)	65 %		100 %	100 %
Didier LÉVÊQUE	100 %			
Catherine LUCET (6)	100 %	100 %		100 %
Gérald DE ROQUEMAUREL (7)	100 %	100 %	100 %	
David DE ROTHSCHILD (5)	70 %		100 %	100 %
Frédéric SAINT-GEOURS	100 %	100 %		100 %
Michel SAVART	100 %			
Henri GISCARD D'ESTAING (censeur)	50 %			
Gilles PINONCÉLY (censeur)	95 %			
Gérald de ROQUEMAUREL (censeur) (7)	80 %		100 %	

(1) Présidente du CNR et membre du Comité gouvernance et RSE à compter du 15 mai 2018.
(2) Membre du CNR jusqu'au 15 mai 2018.
(3) Membre du Comité gouvernance et RSE à compter du 15 mai 2018.
(4) Nommée par l'AG du 15 mai 2018 et membre du Comité d'audit à compter du 15/05/2018.
(5) Membre du Comité gouvernance et RSE jusqu'au 15 mai 2018 et membre du CNR à compter du 15 mai 2018.
(6) Présidente du Comité d'audit jusqu'au 15 mai 2018, membre du Comité d'audit et Présidente du Comité gouvernance et RSE à compter du 15 mai 2018.
(7) Administrateur et membre du CNR jusqu'au 15 mai 2018 et censeur à compter du 15 mai 2018.

5.5.6. Mise en œuvre des recommandations du Code Afep-Medef

La Société s'attache à mettre en œuvre chacune des recommandations du Code Afep-Medef. Conformément à la règle "appliquer ou expliquer" résultant de l'article 27.1 du Code Afep-Medef, est indiquée ci-dessous la recommandation qui n'est pas été entièrement mise en œuvre :

Recommandation	Explication
Évaluation de la contribution individuelle (paragraphe 9.2 du Code Afep-Medef relatif à l'évaluation du Conseil d'administration) *"L'évaluation vise trois objectifs :* ... *apprécier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil"*	Lors de l'évaluation globale et formalisée du fonctionnement du Conseil confiée à un consultant extérieur fin 2016, il n'a pas été procédé à une appréciation formelle par chaque administrateur de la contribution effective de chacun des autres administrateurs aux travaux du Conseil d'administration, mais le processus mené et les conclusions de l'évaluation ont toutefois permis d'apprécier le professionnalisme et l'implication personnelle des membres, en particulier s'agissant des administrateurs indépendants. Pour plus d'explication sur "le processus mené et les conclusions, se référer à la rubrique Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration". Interrogés sur la mise en œuvre de cette recommandation, les membres indépendants du Conseil ont considéré qu'il convenait en l'état de continuer à privilégier l'évaluation de la qualité du fonctionnement collectif du Conseil d'administration et de ses Comités.

5.6. INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

À la connaissance du Conseil d'administration, il n'existe pas de conventions intervenues en 2018, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

5.7. CONTRÔLE DES COMPTES

5.7.1. Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Associé signataire : Yvon Salaün (depuis l'exercice 2015).

Date du premier mandat : 20 mai 1978.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2022 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2021.

Conformément à la loi de sécurité financière du 1er août 2003 la rotation d'un des signataires au sein du Cabinet Ernst & Young s'est effectuée pour la deuxième fois en 2015.

DELOITTE & ASSOCIÉS

Associés signataires : Patrice Choquet (depuis l'exercice 2017) et Frédéric Moulin (depuis l'exercice 2016).

Date du premier mandat : 29 avril 2010.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2022 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2021.

Conformément à la loi de sécurité financière du 1er août 2003 la rotation du signataire au sein du Cabinet Deloitte & Associés s'est effectuée pour la première fois en 2016.

5.7.2. Commissaires aux comptes suppléants

AUDITEX

Suppléant d'Ernst & Young et Autres.

Date du premier mandat : 29 avril 2010.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2022 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021.

BEAS

Suppléant de Deloitte & Associés.

Date du premier mandat : 29 avril 2010.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2022 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021.